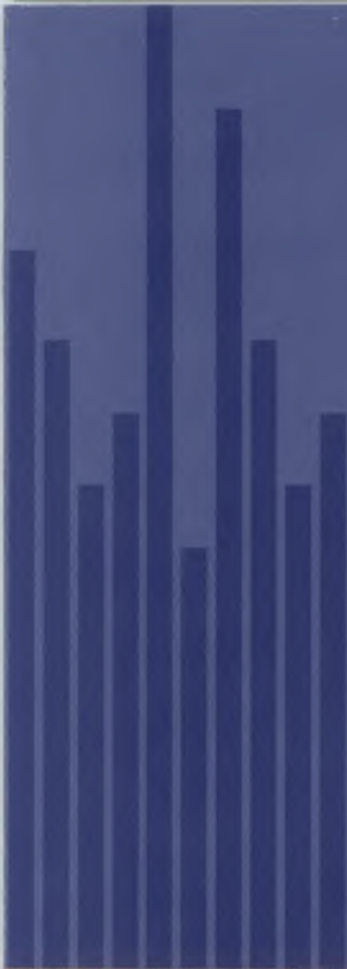


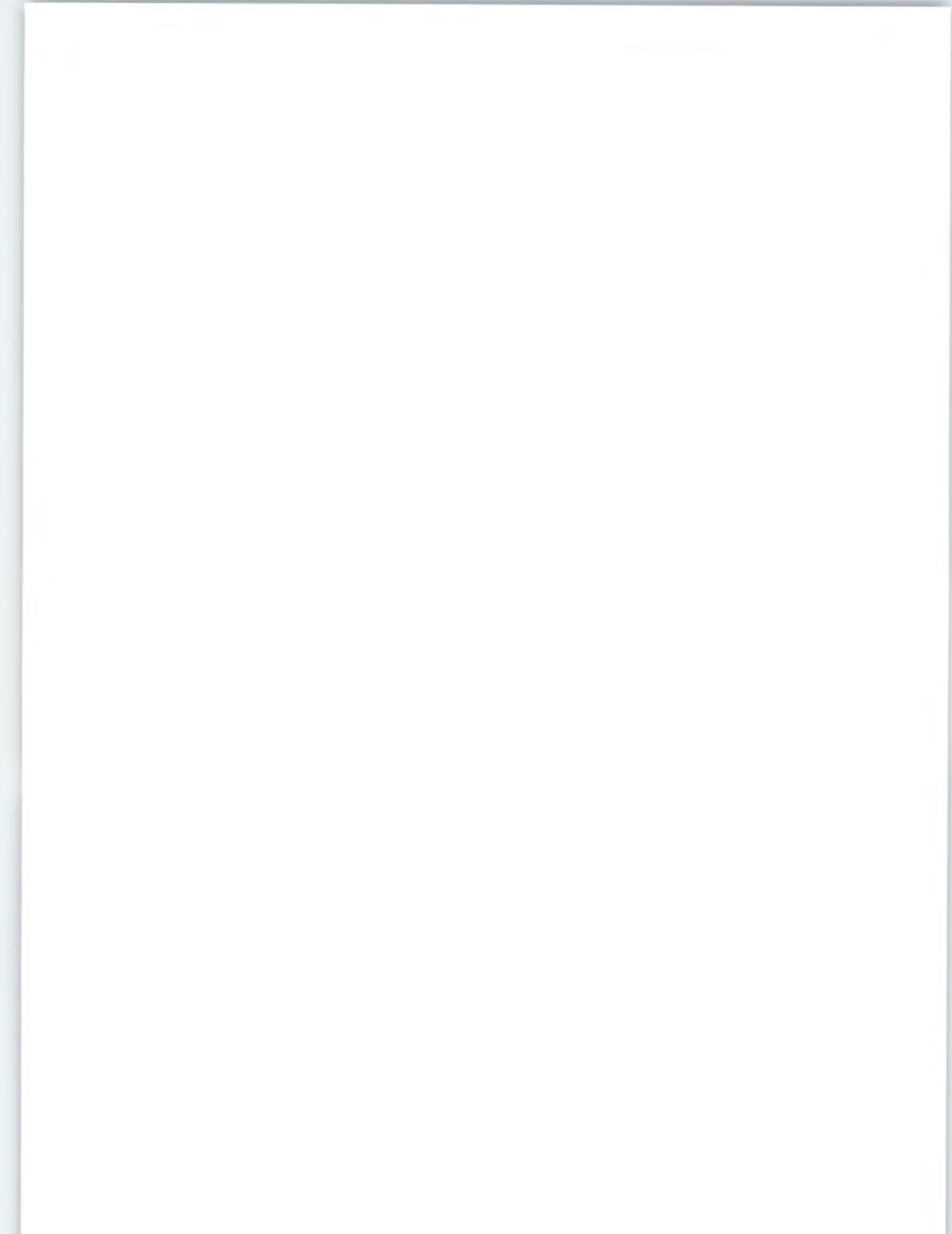


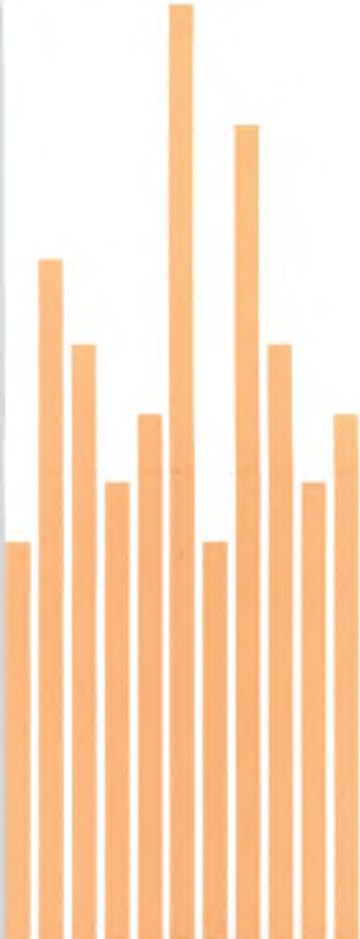
ISO

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion

2003 | 2004





ISQ

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion

2003 2004



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1708-4342
ISBN 2-550-43251-7

© Gouvernement du Québec, 2004

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de l'Institut de la statistique du Québec.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport fait état des résultats obtenus et des mesures mises de l'avant pour permettre à l'Institut d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003) et dans sa Déclaration de services aux citoyens. Toutes les actions menées ont permis à l'Institut de remplir efficacement le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

Yves Séguin
Québec, juin 2004

Monsieur Yves Séguin

Ministre des Finances

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport présente d'abord les faits saillants de l'exercice 2003-2004. Il décrit ensuite brièvement l'Institut de la statistique du Québec. Il rappelle les engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens de l'Institut et dans le Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003), et il rend compte des résultats obtenus. Il contient finalement certains renseignements complémentaires répondant à des exigences légales ou réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Yvon Fortin', with a stylized flourish at the end.

Yvon Fortin

Québec, le 30 juin 2004



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle englobe la fiabilité des données communiquées dans le rapport et l'application des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 de l'Institut de la statistique du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'organisme;
- expose les enjeux, les orientations, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

À titre de directeur général de l'agence statistique officielle du Québec, je m'assure de la gestion appropriée du contenu statistique publié en me référant aux standards des pays les plus évolués en cette matière, notamment ceux qu'a adoptés la Commission économique pour l'Europe en 1992, et portant sur les principes fondamentaux de la statistique officielle qui doivent guider les organismes responsables de la production des statistiques officielles.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présente au 31 mars 2004.

Les données financières ont été vérifiées par le Vérificateur général du Québec.

Le directeur général,

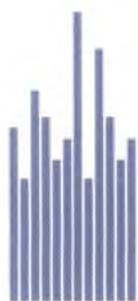
Yvon Fortin

Québec, le 30 juin 2004



TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	11
PREMIÈRE PARTIE	
Présentation de l'Institut de la statistique du Québec	13
Mission	15
Vision	15
Valeurs de gestion	16
Comités consultatifs	16
Clientèle et partenaires	17
Plan d'organisation	17
DEUXIÈME PARTIE	
Présentation des résultats	21
Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens	21
Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens	25
Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)	29
Résultats au regard du Plan stratégique	35
Enjeu 1 - Actualiser sa mission	37
Enjeu 2 - Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada	51
Enjeu 3 - Privilégier les partenariats d'affaires	54
TROISIÈME PARTIE	
Exigences législatives et réglementaires	57
Utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	59
Rapport du Vérificateur général et états financiers	61
Suivi de la vérification de l'optimisation des ressources du Vérificateur général	69
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	70
Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	73
Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique	74
Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	77
ANNEXES	
A. Liste des enquêtes statistiques conduites en 2003-2004	82
Ententes de partenariat et ententes de trois ans et plus	85
Liste des publications et autres parutions	86
Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	90
Activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut	92
B. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	95
C. Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	101



FAITS SAILLANTS

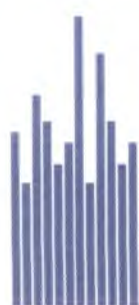
L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2003-2004, de réaliser la mission que le législateur lui a confiée, en étant résolument ancré dans les orientations gouvernementales de modernisation de l'État, particulièrement la prestation électronique de services et la fourniture de produits et services de qualité. Comme on le verra en détail dans le Rapport annuel de gestion, l'Institut a donné suite aux engagements pris dans son plan stratégique 2002-2005 (ainsi que dans la mise à jour de 2003 de ce document) et dans sa Déclaration de services aux citoyens, et il a pris les mesures qui devraient lui permettre d'atteindre les cibles fixées dans son plan stratégique à son échéance.

À l'égard de son premier enjeu qui est d'**actualiser sa mission**, l'Institut a procédé au lancement de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) qui intégrera, à sa maturité, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par l'administration publique québécoise. Il s'est assuré que ses produits et services sont facilement accessibles à ses divers clients et au moindre coût, notamment en rendant ses données statistiques et ses publications consultables gratuitement sur son site Web. Il a apporté de nombreuses améliorations à son site Internet, notamment en mettant à la disposition de sa clientèle de nouvelles applications interactives et une section jeunesse. Tout en s'acquittant de ses obligations en matière de confidentialité, l'Institut a réalisé des développements prometteurs sur le plan technologique qui lui permettent de mettre à la disposition des chercheurs, dans un encadrement rigoureux et dans un environnement entièrement sécurisé, des données qu'ils peuvent exploiter à des fins d'analyse en vue d'approfondir diverses problématiques que connaît la société québécoise. Soucieux d'améliorer la qualité de ses produits et services, l'Institut a également continué d'atteindre des taux de réponse très élevés à ses enquêtes statistiques, qui dépassent même ceux de l'exercice précédent.

Dans le but de doter le Québec d'un instrument essentiel de modélisation de données sur l'économie, l'Institut a mis en place, en partenariat avec le ministère des Finances du Québec, une nouvelle entité administrative désignée sous le nom d'Observatoire économétrique. Il a abordé de nouveaux créneaux statistiques, notamment dans le domaine de la culture et des communications, et il a augmenté le nombre total d'analyses et d'études dans les domaines d'activités statistiques qu'il couvre. Afin d'harmoniser, d'améliorer et de compléter les moyens déjà en place pour assurer la qualité de ses produits et services, l'Institut a entrepris de se doter d'un cadre de gestion de la qualité en s'inspirant des modèles qui font maintenant consensus sur le plan international. Il a continué d'accorder la plus haute importance à la protection des renseignements confidentiels, tout en visant à répondre davantage aux besoins des répondants, des chercheurs et des autres utilisateurs de statistiques. L'Institut a continué d'exercer un certain rayonnement sur le plan international, entre autres en participant au comité organisateur du Colloque francophone sur les sondages 2005 et en poursuivant sa participation à l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité.

En ce qui a trait au deuxième enjeu de son plan stratégique, qui est de **renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada**, l'Institut a continué d'entretenir avec l'agence statistique canadienne des liens de collaboration et de complémentarité très étroits. L'Institut représente toujours le Québec au sein des divers conseils et comités consultatifs statistiques sectoriels animés par Statistique Canada, et il a poursuivi la consultation de ses partenaires de l'administration publique québécoise, pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dans le développement des programmes, produits et services de Statistique Canada. Une entente de principe est intervenue entre les deux agences statistiques relativement au Registre des événements démographiques dans le but, d'une part, d'actualiser l'entente relative à la transmission à Statistique Canada des données du Registre et, d'autre part, afin d'obtenir, après plusieurs années de pourparlers, l'accès aux données sur les événements démographiques (naissances et décès) concernant des Québécois et survenus dans d'autres provinces canadiennes. Des discussions ont été poursuivies dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages, et d'autres ont été amorcées en ce qui a trait aux informations statistiques tirées du fichier de la taxe sur les produits et services. De plus, l'Institut a procédé à plusieurs analyses et participé à de nombreuses discussions avec ses partenaires, dont Statistique Canada, en ce qui a trait au remaniement de l'Enquête sur la population active et à la réduction de la taille de l'échantillon qui en résulte. Enfin, des suggestions méthodologiques proposées par l'Institut ont été retenues par Statistique Canada en matière d'évaluation du sous-dénombrement du Recensement de 2001. Par ailleurs, d'autres propositions relatives à l'évaluation des propriétés résidentielles ont fait l'objet d'une étude de faisabilité par Statistique Canada, à la demande de Finances Canada.

Toujours désireux de développer ou de consolider ses liens de partenariat avec d'autres représentants des secteurs public, parapublic et même privé, l'Institut a conduit diverses actions en 2003-2004 dans le but de **privilegier le partenariat d'affaires**, le troisième enjeu de son plan stratégique. Ainsi, outre qu'il poursuit ses réalisations en partenariat dans les domaines de la santé, de la culture et des communications, de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et de la Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (Horace), l'Institut a conclu une nouvelle entente de partenariat et trois nouvelles ententes de trois ans et plus – dont une sur les statistiques sur l'industrie des services financiers – et il a effectué de nombreuses consultations pour susciter d'autres initiatives de ce genre, par exemple dans le but de mettre en place un programme intégré d'études longitudinales.



PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (articles 2, 3 et 4) :

« [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part¹. »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada.

Vision

L'Institut vise à être la référence dans le domaine de la statistique au Québec. Il se veut le portail de la statistique pour les ministères et organismes québécois ainsi que l'interlocuteur du gouvernement du Québec auprès de Statistique Canada et des agences statistiques d'autres pays.

1 Trois autres lois du Québec comportent des dispositions qui confèrent des responsabilités additionnelles à l'Institut de la statistique du Québec :

- La Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) prévoit, à l'article 29, que « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ».
- La Loi sur la taxe de vente au Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit, à l'article 388.2, que la compensation versée aux villes de Montréal, de Québec et de Laval (compensation réputée être un remboursement aux fins de la Loi sur le ministère du Revenu du Québec) est indexée annuellement selon le taux d'augmentation des dépenses personnelles de consommation en loisirs et divertissement en dollars courants au Québec, comme l'a déterminé l'Institut de la statistique du Québec.
- La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) confie à l'Institut de la statistique du Québec, à l'article 41, l'administration de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il cherche à promouvoir la mise en place d'informations statistiques pertinentes, à favoriser le dialogue avec ses répondants et ses utilisateurs afin de minimiser le fardeau de réponse, et à assurer la qualité des informations statistiques produites, notamment par le développement continu de la compétence professionnelle de ses employés.

Valeurs de gestion

À l'issue d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.
- La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.
- L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.
- L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.
- L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies².

Comités consultatifs

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels :

- le comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec
- le comité consultatif sur les statistiques démographiques et sociales
- le comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération
- le comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles
- le comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, y compris ses comités consultatifs :
 - sur les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques
 - sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion
 - sur le disque et les arts de la scène
 - sur le livre, la littérature et les bibliothèques
 - sur le multimédia
 - sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives
 - sur les municipalités et les administrations locales
 - sur la recherche universitaire

De plus, l'Institut mène de nombreuses activités de consultation ponctuelle de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires dans ses divers domaines d'intervention.

² Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit en annexe.

Clientèle et partenaires

La clientèle de l'Institut couvre l'ensemble de la population québécoise. L'administration publique constitue, toutefois, sa clientèle principale, dans une optique d'appui à la gouverne et à la prise de décision.

L'Institut offre aussi des informations statistiques et des produits et services sur mesure à une clientèle diversifiée : les organismes parapublics, les milieux de l'enseignement et les centres de recherche, les entreprises, le milieu associatif, les agences statistiques des autres pays et la population en général.

Tout en constituant le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique sur le Québec, l'Institut entretient des liens suivis et étroits avec ses partenaires, dont les principaux sont Statistique Canada, avec qui l'Institut établit des rapports de collaboration et de complémentarité, ainsi que les ministères et organismes québécois qui contribuent de plus en plus à l'orientation et au financement de programmes statistiques toujours plus adaptés aux besoins de la société québécoise en constante évolution.

Plan d'organisation

En 2003-2004, l'Institut de la statistique du Québec a pu compter sur un effectif total autorisé de 239 ETC (équivalents temps complet) et sur un budget total de 23,1 millions de dollars. L'organigramme au 31 mars 2004 est présenté à la page 20.

La **Direction des statistiques économiques et sociales** assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Ce système permet aux décideurs de faire le suivi de la performance de l'économie québécoise et il fournit aux spécialistes les statistiques intégrées nécessaires aux travaux d'analyse et de prévision économiques. À titre de centre d'expertise en comptabilité économique, la direction a pour mandat de fournir divers produits et services-conseils spécialisés aux ministères et organismes, aux entreprises publiques, aux administrations municipales, aux institutions financières, aux consultants privés et aux centres de recherche universitaires. La direction développe également d'autres comptes du système de comptabilité économique, qui constituent aussi de précieux outils d'information pour la prise de décision au sein du gouvernement et dans le secteur privé. Le compte extérieur, par exemple, est destiné à fournir une information indispensable sur la balance commerciale du Québec dans le contexte de la libéralisation des échanges internationaux.

Cette direction a également le mandat d'exploiter, de mettre à jour et de perfectionner le modèle intersectoriel, à partir duquel les utilisateurs peuvent produire des études d'impact qui permettent de prendre des décisions éclairées sur les projets d'investissement et de dépense, en obtenant une information chiffrée et comparable sur les incidences de tout projet, notamment en ce qui concerne les emplois générés et les revenus fiscaux escomptés.

Elle assume également la responsabilité de l'Observatoire économétrique, centre d'expertise créé en 2003 en collaboration avec le ministère des Finances du Québec afin de doter le Québec d'un instrument essentiel de modélisation de données sur l'économie.

L'un des mandats de la Direction des statistiques économiques et sociales consiste aussi à assurer le maintien, le développement et l'intégration des statistiques portant sur les secteurs bioalimentaire, manufacturier et tertiaire, et sur la science et la technologie.

Cette direction a également pour mandat de réaliser des travaux sur les conditions de vie de la population québécoise dans plusieurs champs socioéconomiques. Elle s'est également vu confier la responsabilité de mettre en place le Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion. Les activités de la direction portent sur de nombreux domaines socioéconomiques des conditions de vie de la population : revenu, inégalité, pauvreté, consommation, patrimoine, éducation, logement, emploi du temps, sécurité des personnes et victimisation, soutien et entraide, dépenses sociales des gouvernements, incidences socioéconomiques du vieillissement démographique. Les analyses ont pour but d'éclairer les représentants des gouvernements et des institutions les plus diverses, ainsi que la population en général sur les changements en cours dans la société québécoise. Elles décrivent les tendances structurelles qui permettent de mieux adapter les services et les transferts gouvernementaux aux réalités des nouveaux comportements des individus et des familles.

Cette direction assume en outre le mandat de produire des statistiques et des analyses régionales, en particulier d'intégrer et de mettre à jour les principales données des régions du Québec dans les domaines économique, social et démographique, de concevoir de nouveaux indicateurs et de produire des analyses comparatives entre les régions et entre les municipalités régionales de comté du Québec.

Enfin, en concertation avec divers partenaires, la direction procède à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de banques de données (Banque de données pour les promoteurs et les investisseurs (Horace), Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Banque d'entreprises de l'Institut).

La **Direction du travail et de la rémunération** a pour mandat, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'Institut, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces renseignements, qui servent de point de référence aux parties à la négociation dans le secteur public, sont pris en compte dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres salariés québécois. L'Institut est tenu de publier cette information avant le 30 novembre de chaque année. Afin de remplir ce mandat, la direction mène annuellement une vaste enquête de rémunération portant sur les établissements de 200 employés et plus au Québec. Cette enquête permet entre autres de colliger les salaires de plus de 45 000 employés du secteur privé, occupant des postes repères bien définis, de même que le coût des avantages sociaux et du temps chômé payé de plus de 170 000 employés de ce même secteur.

En application de l'article 4.1 de la Loi sur l'Institut, cette direction a également le mandat, lorsque le gouvernement en fait la demande, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités, d'une part, et de la rémunération globale des salariés québécois de toute autre catégorie, d'autre part.

De plus, cette direction exploite les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada pour en extraire les données sur l'emploi et le chômage relatives au Québec. Enfin, elle conduit des travaux d'analyse et de recherche, ainsi que des enquêtes sur toute question relative au travail et à la rémunération, et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins particuliers de la clientèle.

Le mandat de la **Direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec** est d'élaborer un système intégré de statistiques, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications; de faciliter le transfert des con-

naissances au bénéfice des personnes rattachées à ce milieu; de faciliter la collaboration avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire; de valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et de favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques rattachés à des domaines semblables ou connexes; de mobiliser de nouvelles ressources, entre autres en offrant des services professionnels sur une base d'affaires; de documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne, et de contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette direction : le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

La **Direction Santé Québec** contribue à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise en réalisant, à titre de maître d'œuvre ou de collaborateur, et en concertation avec des ministères, organismes et milieux de recherche, diverses enquêtes auprès de la population. Ainsi, son mandat est de planifier, d'élaborer et de coordonner la réalisation d'enquêtes nationales qui lui sont commandées, d'en diriger l'analyse de données et d'assurer la première diffusion des résultats. Ces enquêtes de grande envergure permettent de cerner différentes problématiques sociosanitaires qui sont ciblées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par exemple dans le Programme national de santé publique (2003-2012) ou dans les plans de surveillance de la santé. Les domaines des enquêtes en cours ou en préparation tendent cependant à se diversifier et à couvrir d'autres champs d'action que celui de la santé, notamment la famille et l'enfance.

La Direction Santé Québec travaille également à la mise sur pied du Programme intégré d'études longitudinales québécoises (PIELQ). Ce programme vise à rendre plus efficiente la tenue d'enquêtes longitudinales et à intégrer divers besoins des ministères, des organismes et des chercheurs dans des domaines comme le développement des enfants, la santé au travail et les trajectoires socioéconomiques des individus et des familles.

La **Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales** a pour mandat de

fournir assistance et conseil aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes québécois, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et applique des méthodologies d'enquête ou d'exploitation de fichiers administratifs. Entre autres, ses travaux consistent à élaborer des plans de sondage et des méthodologies de traitement et d'analyse statistique de données. Elle élabore l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement du système statistique, notamment en matière de confidentialité des données.

Il est également dans les attributions de cette direction d'établir et de tenir à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Institut. La direction effectue des estimations démographiques pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour divers groupes de la population et différents niveaux géographiques. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques, produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la mobilité. En outre, la direction procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique et elle réalise des études analytiques qui relient des variables socioéconomiques aux phénomènes démographiques. Elle est responsable des travaux d'estimation du sous-dénombrement de la population à la suite des recensements quinquennaux de Statistique Canada. Enfin, elle assume la responsabilité du Registre des événements démographiques.

Il est également dans les attributions de cette direction de réaliser des enquêtes dites « spéciales ». Il s'agit d'enquêtes demandées par l'administration publique et menées selon un mode de recouvrement de coûts. Ces projets ont pour caractéristique de ne pas apparaître dans les mandats habituels des autres directions de l'Institut.

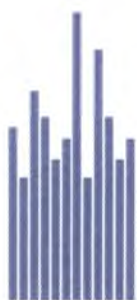
La Direction de l'édition et des communications assume les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition (y compris la révision linguistique et la traduction) et de communication de l'Institut et elle a la responsabilité du site Internet et de l'intranet de l'organisme. Elle a également pour mandat d'organiser et de publier des données régionales issues du recensement, ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles. Elle offre aussi à l'Institut et à l'administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale et de codification géographique. Elle gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut, qui répertorie et rend disponible toute documentation à contenu sta-

tistique sur le Québec ou digne d'intérêt pour celui-ci, et qui offre un service direct à la clientèle en renseignements statistiques. Enfin, la direction est responsable du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) où les chercheurs des milieux universitaires et de la recherche ont accès, tant à Montréal qu'à Québec, à certaines banques de données statistiques et aux publications de l'Institut, à des compilations statistiques sur mesure, à des conférences et à des séminaires, à du soutien pédagogique et à de l'information sur l'Institut.

La Direction des technologies de l'information a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de gestion des ressources informationnelles. À ce titre, elle élabore, implante et maintient en état de fonctionnement les applications informatiques essentielles à la mission de l'Institut; elle met en place les moyens et les mécanismes nécessaires à la prestation électronique de service, et ce, en garantissant un haut niveau de sécurité; elle est responsable de la sécurité de l'information numérique de l'Institut; elle détermine les normes et les meilleures pratiques; elle joue un rôle-conseil auprès de la direction de l'Institut et de tout le personnel, et assure le respect de la politique et des normes ministérielles et gouvernementales en cette matière.

La Direction des activités de collecte a pour mandat de fournir l'expertise en matière de collecte de données au sein de l'Institut. À cette fin, elle participe à la définition des stratégies de collecte avec les clients, contribue à l'élaboration des divers outils de collecte, notamment les questionnaires, et coordonne la gestion des opérations relatives aux collectes à la base des travaux de l'Institut, y compris le contrôle de qualité des données recueillies. De plus, cette direction offre à l'administration publique des services en matière de planification et de contrôle d'enquête. Elle effectue également la codification et la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques.

Les ressources fonctionnelles rattachées au directeur général de l'Institut en matière de secrétariat, de services juridiques, de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, d'évaluation de programme, de modernisation, et de réalisation ou de coordination de dossiers institutionnels ont pour mandat de jouer un rôle-conseil auprès du directeur général et de l'ensemble du personnel, de leur prêter assistance et de leur fournir tout le soutien nécessaire à la réalisation quotidienne et prospective des activités de l'Institut en ces matières, de même qu'en ce qui concerne le fonctionnement de divers comités permanents ou *ad hoc*.

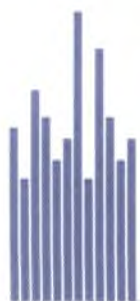


ORGANIGRAMME

Institut de la statistique du Québec
au 31 mars 2004



* Ressources financières et matérielles.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)**

Résultats au regard du Plan stratégique

Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens

Même si l'Institut de la statistique du Québec n'est pas assujéti à la Loi sur l'administration publique, il a volontairement adhéré à la démarche de modernisation de la gestion publique québécoise dont l'un des volets consiste, en ce qui concerne les ministères et organismes, à produire une déclaration de services aux citoyens. En janvier 2003, l'Institut rendait donc publique sa première Déclaration de services aux citoyens.

Reconnaissant l'importance de chaque citoyen, l'Institut prend les engagements suivants relativement à sa façon d'être et à son savoir-faire, ainsi qu'en matière de protection des informations confidentielles et à l'égard des répondants à ses enquêtes :

Sa façon d'être
• accueillir et aborder le citoyen avec courtoisie • faire preuve de politesse et de respect en toute circonstance • s'identifier clairement • écouter avec attention et ouverture les demandes du citoyen • faciliter l'accès aux services de l'Institut en offrant plusieurs façons de procéder • utiliser un langage précis, clair et simple
Son savoir-faire
• offrir des produits et des services statistiques d'une très grande qualité professionnelle et technique, faisant appel à des méthodes statistiques éprouvées • fournir des renseignements fiables • guider le citoyen dans ses recherches de renseignement • offrir toujours le meilleur service au moindre coût • répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique
Sa garantie de confidentialité
• assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements que l'Institut détient • faire signer un engagement à la confidentialité à tous les employés, ainsi qu'à toute personne dont l'Institut retient les services • maintenir actif un comité de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels
Sa responsabilité à l'égard des répondants à ses enquêtes
• garantir aux répondants la confidentialité des renseignements qu'il recueille auprès d'eux • accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes • veiller constamment à alléger leur tâche

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, l'Institut énumère également les produits et services accessibles aux citoyens dans les divers champs d'activité couverts par sa mission; il précise comment le citoyen peut avoir accès à ces produits et services et à quel tarif. Le cas échéant, le délai de traitement des demandes est également mentionné.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)**

Résultats au regard du Plan stratégique

Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Pour donner suite à l'engagement exprimé dans sa Déclaration de services aux citoyens de « **répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique** », l'Institut consigne sur une fiche divers renseignements sur les clients du Centre d'information et de documentation (CID) (leur secteur d'appartenance, leur région, etc.), sur leurs demandes (information recherchée, support demandé, découpage territorial, etc.), ainsi que sur la réponse fournie (caractère complet ou non de la réponse, délai de réponse, etc.). Il ressort de ces compilations qu'une réponse est habituellement fournie au client dans un délai de trois jours et moins dans 90 % des cas (dans les trois quarts des cas, ce délai est même de 48 heures et moins). De plus, le personnel du CID a pour pratique courante de communiquer avec le client chaque fois que l'on prévoit que le délai de réponse sera supérieur à 48 heures. Soucieux d'améliorer la qualité de son service à cet égard, l'Institut effectue un suivi hebdomadaire du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au CID et il diffuse cet indicateur à tous les employés de l'Institut dans l'intranet.

L'Institut a également répondu à ses engagements de « **faciliter l'accès à ses services** » et d'« **offrir à sa clientèle le meilleur service au moindre coût** » de multiples façons en 2003-2004. Il a tenu le Centre d'information et de documentation ouvert à la clientèle durant les heures de bureau et il a offert, par son intermédiaire, un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télécopieur, ou encore par le site Internet de l'Institut. L'Institut permet également la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique dans Internet, grâce à l'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales.

Toutes les publications de l'Institut sont vendues dans le réseau de distribution des Publications du Québec. Toutefois, la presque totalité de ses publications sont disponibles tout à fait gratuitement sur son site Web, en format téléchargeable. Internet est, en effet, le moyen de diffusion que privilégie l'Institut. Il a donc continué d'offrir gratuitement au public en général, sur son site Internet, une multitude de tableaux statistiques dans tous les domaines couverts par sa mission. Dans certains cas, Internet est même le canal de diffusion exclusif, notamment

pour de nombreuses données des domaines de la culture et des communications, de l'économie, des finances et de la démographie. La diffusion des informations statistiques sur le site Web de l'Institut jouit d'ailleurs d'une popularité grandissante, comme en font foi les statistiques publiées plus loin dans ce rapport (voir page 44).

Toujours dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux produits et services qu'il leur offre, l'Institut a participé à cinq salons ou congrès en 2003-2004, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et services à quelques milliers de personnes. Il a émis 66 communiqués de presse (soit 13 de plus qu'en 2002-2003), et il a tenu deux conférences de presse. (On trouvera des informations plus détaillées ou complémentaires sur ce sujet à la page 40.)

Toujours pour faciliter l'accès à ses informations et mieux servir sa clientèle, l'Institut publie annuellement le document intitulé *Calendrier de diffusion des informations statistiques sur les différents aspects de la société québécoise*, dont l'édition portant sur la programmation 2003-2004 a été diffusée au printemps 2003. Toutes les catégories de clientèle de l'Institut et ses divers partenaires connaissent maintenant les dates de sortie prévues de ses publications et des principales données statistiques dans les domaines de l'économie et des finances, de la structure économique, de la culture et des communications, des familles, ménages et conditions de vie, du travail et de la rémunération et de la santé. Cette façon de faire contribue non seulement à informer sa clientèle de sa production, mais également à donner à l'Institut une image de neutralité, de crédibilité et d'intégrité en ce qui a trait à la livraison de ses produits et services.

Afin de permettre aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès à certaines banques de données statistiques, le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) a poursuivi ses activités dans ses locaux du campus de l'Université de Montréal, ainsi que dans les bureaux de l'Institut, à Québec. Neuf contrats d'exploitation des données des enquêtes disponibles au CADRISQ ont été conclus avec des chercheurs externes en 2003-2004, ce qui porte à plus de 80 le nombre de chercheurs touchés par la trentaine de contrats signés depuis le 30 octobre 2001. En moyenne, un contrat par mois est signé au CADRISQ. Les données exploitées dans le cadre de ces nouveaux projets de recherche sont

celles de l'*Enquête sociale et de santé*, 1998, l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités*, 1998 et l'*Étude auprès des communautés culturelles*, 1999 de la Direction Santé Québec, celles des répondants québécois du cycle 1.1 de l'*Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, 2000-2001 de Statistique Canada, celles de l'*Enquête auprès des écrivains et écrivaines québécois*, 2002 de la Direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, et celles d'une enquête de la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. Ainsi, trois des cinq directions de l'Institut chargées de mener des enquêtes ont désormais confié des microdonnées d'enquêtes au CADRISQ.

Avec le souci constant de « **fournir des renseignements fiables** », l'Institut a continué de prendre diverses mesures visant à assurer l'obtention de taux de réponse aussi élevés que possible à ses enquêtes, gage de qualité et de fiabilité des données produites. Il a obtenu à ce chapitre des résultats très enviables, puisque le taux de réponse moyen obtenu pour l'ensemble des collectes liées aux enquêtes de l'Institut en 2003-2004 se situait à 89,6 %, quand le taux de réponse moyen attendu était de 85,0 %.

L'Institut s'est également engagé à « **accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes** ». Cette attention que l'Institut accorde aux répondants l'amène notamment à avoir recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés à leurs besoins (collecte postale, téléphonique, par télécopieur, en face à face). En 2003-2004, il a continué d'améliorer son infrastructure en matière de collecte de données sur le terrain. Il a également entrepris des développements sur le plan technologique, ainsi que des réflexions sur le plan de l'organisation du travail, qui l'amèneront à avoir recours progressivement à la collecte électronique lorsque ce mode sera jugé préférable. Une démarche en ce sens a déjà été entreprise pour l'*Enquête sur la rémunération globale*.

Les activités de l'Institut visant à respecter les engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens en matière de « **garantie de confidentialité** » sont décrites à la section intitulée « Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels » du présent rapport (voir page 70).

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, l'Institut invite les personnes qui souhaitent formuler une plainte à s'adresser à la Direction générale de l'Institut. L'Institut s'engage également à traiter ces plaintes dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception. Une seule plainte a été formellement exprimée à l'Institut, en 2003-2004. Une réponse écrite a été adressée au plaignant le jour suivant la réception de la plainte.

Enfin, l'Institut ayant retenu comme deuxième orientation de son premier enjeu stratégique d'« améliorer la qualité des produits et services aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données », le lecteur trouvera d'autres réalisations de l'Institut en ce domaine aux pages 42 à 45.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)**

Résultats au regard du Plan stratégique

Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)

Le Plan stratégique de l'Institut portant sur l'horizon 2002-2005 comporte trois enjeux stratégiques qui, eux-mêmes, se définissent en huit orientations.



Le Plan stratégique de l'Institut comporte également un certain nombre d'indicateurs qui lui permettent d'évaluer le degré de respect de ses engagements. Ces indicateurs sont révisés annuellement en fonction de leur pertinence et afin de couvrir l'ensemble du Plan à son échéance. Lors de la mise à jour, en 2003, du Plan stratégique, sept nouveaux indicateurs et 16 nouvelles cibles ont ainsi été ajoutés (marqués par le symbole ♦ dans le tableau suivant). Les indicateurs et les cibles sont les suivants :

Indicateur	Cible
Enjeu 1 / Orientation 1	
Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure (p. 37)	• Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, d'ici 2005, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par les partenaires gouvernementaux québécois • Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent • Augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activités statistiques
♦ Degré d'avancement de la mise en place du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion et de l'Observatoire économétrique (p. 39)	• ♦ Créer, au sein de l'Institut, une nouvelle unité permettant d'occuper pleinement le nouveau créneau de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de le faire évoluer • ♦ Organiser et rendre fonctionnelles les deux composantes selon un mode de partenariat : ✓ dans le cas du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion, avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ✓ dans le cas de l'Observatoire économétrique, avec le ministère des Finances
♦ Nombre et nature des activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut (p. 39)	• ♦ Assurer la participation de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, de rédacteur ou d'hôte, au moins à 20 reprises par année, à des activités ou à des projets d'importance • ♦ Assurer l'organisation par l'Institut d'au moins cinq activités par année à l'intention de la clientèle externe : séminaire, colloque, journées annuelles de santé publique, symposium ou autre • ♦ S'assurer de poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques pour mettre en valeur les travaux effectués
♦ Niveau de connaissance des nouvelles méthodes et des tendances, des classifications internationales et des concepts statistiques normalisés (p. 41)	• ♦ Examiner au moins une nouvelle méthode, concept ou approche par année en vue de la mise à jour des pratiques existantes • ♦ Poursuivre la participation active de l'Institut aux travaux des associations professionnelles relatifs aux domaines statistiques

Indicateur	Cible
------------	-------

Enjeu 1 / Orientation 2

Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles (p. 42)	• Implanter, dans chacun des domaines d'activités statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles • Développer et diffuser une Déclaration de services aux citoyens • Développer et mettre en place une politique de communications
◆ Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets (p. 43)	• ◆ Élaborer et diffuser une politique d'assurance qualité à l'Institut • ◆ Mettre en place cette politique dans les domaines d'activités statistiques • ◆ Procéder à l'évaluation des projets et apporter les correctifs appropriés
◆ Mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires pour instaurer rapidement l'administration électronique et maximiser la contribution des ressources informationnelles à la modernisation de l'État (p. 44)	• Assurer l'évolution du site Web de l'Institut • Privilégier la diffusion électronique des statistiques • ◆ Déterminer les améliorations possibles à apporter aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID) • Poursuivre le mandat entrepris par les Centres d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) en élargissant l'accès aux données de recherche : déposer un plan de positionnement des activités du CADRISQ • ◆ Intégrer la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSQ) au site Internet de l'Institut

Enjeu 1 / Orientation 3

Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut (p. 46)	• Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels
---	--

Enjeu 1 / Orientation 4

Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles (p. 47)	• Mettre en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan • ◆ Entreprendre la révision des processus de trois activités importantes et proposer des pistes d'amélioration dans les domaines suivants : ✓ Registre des événements démographiques ✓ Enquête sur la rémunération globale ✓ Activités de collecte • ◆ Réaliser et mettre en œuvre l'architecture d'entreprise et le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut dans l'esprit de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information
---	--

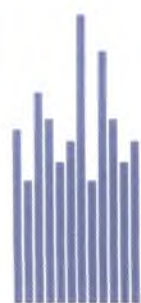
Indicateur	Cible
------------	-------

Enjeu 2 / Orientations 1 et 2

Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada (p. 51)	• Convenir d'un accord-cadre dans les domaines de la santé et de la société (individus et ménages) • Exploiter chaque année les microdonnées d'au moins une enquête additionnelle de Statistique Canada
◆ Cohérence de l'information utilisée dans les banques de données de Statistique Canada et de l'Institut (p. 52)	• ◆ Éliminer les écarts et assurer la concordance entre les normes et les classifications utilisées et les classifications officielles pour la diffusion des statistiques officielles
◆ Concordance de l'information dans les fichiers administratifs servant aux estimations démographiques (p. 53)	• ◆ Assurer la concertation avec Statistique Canada pour ce qui touche la publication des estimations démographiques

Enjeu 3 / Orientations 1 et 2

Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme (p. 54)	• Augmenter le nombre de partenariats • Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes
---	---



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2003)**

Résultats au regard du Plan stratégique



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2003-2004, d'assumer les responsabilités qui lui incombent à titre d'agence statistique officielle au Québec et qui découlent de la mission que le législateur lui a confiée (mission rappelée à la page 15).

On trouvera dans les pages qui suivent les principales réalisations de l'Institut, en 2003-2004, relativement à chacun des engagements qu'il a pris dans son plan stratégique. Ces informations sont complétées par différentes listes, regroupées à l'annexe A, qui ont pour but de tracer un portrait plus complet des différentes réalisations de l'Institut et de démontrer comment l'Institut a réussi à « **occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive** ». Ces listes sont les suivantes :

- les enquêtes statistiques conduites en 2003-2004,
- les ententes de partenariat et les ententes de trois ans et plus,
- les publications et autres parutions,
- les principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique,
- activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut.

Indicateur :

Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure

Cibles :

- Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, d'ici 2005, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par les partenaires gouvernementaux québécois
- Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent
- Augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activités statistiques

Résultats

Plusieurs interventions de l'Institut, en 2003-2004, ont contribué à « **augmenter la couverture des statistiques officielles et la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure** ».

Lancée officiellement le 20 novembre 2003 en présence du ministre responsable, la **Banque de données des statistiques officielles sur le Québec** (BDSO) intègre progressivement l'essentiel de l'information statistique susceptible d'intéresser les citoyens et les entreprises du Québec. Résultat d'un important processus de coordination et de normalisation de l'information statistique officielle sur le Québec, la BDSO constitue un répertoire unique d'informations statistiques intégrées et comparables. En effet, 23 partenaires, soit les principaux ministères et organismes producteurs de statistiques officielles au Québec, dont l'Institut, sont associés dans cette réalisation. Ce système d'information en ligne, qui repose sur un système de diffusion convivial de données par Internet, permet maintenant aux utilisateurs d'accéder gratuitement à des informations statistiques qui, jusqu'à présent, n'étaient consultables qu'en s'adressant à chacun des divers ministères et organismes québécois. En 2003-2004, l'Institut a intégré à la BDSO des données du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ainsi que de l'Institut, et il a amorcé l'intégration des données du ministère des Transports du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les données des autres ministères et organismes partenaires seront intégrées progressivement d'ici 2006. La mise en ligne de cette banque de données situe le Québec à l'avant-garde dans ce domaine parmi les économies industrialisées. D'ailleurs, dans son allocution de lancement, le ministre responsable a insisté sur l'importance d'outils



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 1 Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

technologiques du type de la BDSO dans les nouvelles orientations gouvernementales de services améliorés aux citoyens.

L'Institut a respecté la cible qu'il s'était fixée de « **développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent** ». Deux nouvelles enquêtes ont ainsi été ajoutées à la programmation régulière de l'Institut dans le domaine de la culture et des communications.

Conscient de la nécessité, pour un organisme statistique, de contribuer à augmenter la connaissance collective des divers domaines de l'activité socioéconomique, l'Institut avait adopté, dans son plan stratégique 2002-2005, la cible suivante : « **augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activités statistiques** ». Pour donner une indication des progrès réalisés en cette matière, on peut comparer, d'année en année, le nombre d'articles publiés dans les divers périodiques de l'Institut ou dans des revues étrangères, ainsi que le nombre de travaux, d'études et d'analyses méthodologiques ou à caractère scientifique (tous énumérés à l'annexe A). L'Institut a ainsi diffusé 43 nouveaux articles de fond, résultats de recherches ou de travaux d'analyse, dans les six bulletins de l'Institut ou dans des publications ou des périodiques du Québec et de la France. Par ailleurs, il a réalisé 26 travaux d'étude ou d'analyse, méthodologiques ou à caractère scientifique, dont 13 ont été effectués à la demande de divers ministères et organismes. Le tableau suivant montre un progrès intéressant à cet égard :

Exercice	Articles parus dans des bulletins*	Travaux d'étude et d'analyse méthodologique ou à caractère scientifique	Total
2002-2003	34	20	54
2003-2004	43	26	69

*Articles parus dans les bulletins de l'Institut et dans des publications ou périodiques du Québec et de la France.

Au chapitre des publications, on compte 16 nouveaux titres qui répondent à de nouveaux besoins ou qui comblent des lacunes dans des domaines en émergence. Par exemple, certaines de ces nouveautés au catalogue de l'Institut portent sur la santé, la violence familiale, les personnes itinérantes, la classification des activités de la culture et des communications ainsi que sur la durée du travail.

Pour répondre aux besoins exprimés par certains clients de disposer de données d'« **enquêtes sur mesure** », l'Institut a également mené 16 enquêtes *ad hoc* au cours de l'exercice 2003-2004. Ces enquêtes ont principalement trait aux domaines de la santé, du travail et de la rémunération, ainsi que de la science et de la technologie. À titre d'exemples, citons la poursuite de l'importante enquête, entreprise à la demande du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, afin de mesurer les effets de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, enquête conduite auprès d'entreprises ayant une masse salariale de 250 000 \$ et plus et auprès de leurs employés, ainsi que le complément de l'*Enquête sur la rémunération globale* dans les municipalités de 10 000 habitants et plus en 2001, pour le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 1 Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

Indicateur :

Degré d'avancement de la mise en place du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion et de l'Observatoire économétrique

Cibles :

- Créer, au sein de l'Institut, une nouvelle unité permettant d'occuper pleinement le nouveau créneau de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de le faire évoluer
- Organiser et rendre fonctionnelles les deux composantes selon un mode de partenariat :
 - ✓ dans le cas du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion, avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
 - ✓ dans le cas de l'Observatoire économétrique, avec le ministère des Finances

Résultats

Rappelons que l'Assemblée nationale du Québec avait adopté, en décembre 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi instituait l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale et confiait l'administration de cet observatoire à l'Institut de la statistique du Québec. En 2003-2004, la création, au sein de l'Institut, de cette unité a continué de faire l'objet de discussions avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Ces échanges ont porté principalement sur les modalités de financement de l'unité, l'organisation administrative et le programme de travail. Une entente relative à ces différents aspects devrait être conclue au début de 2004-2005 et les travaux pourraient être amorcés au cours des prochains mois. Cette entité de la Direction des statistiques économiques et sociales sera un lieu d'observation, de recherche et d'échanges d'idées en vue de fournir des informations fiables et objectives en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Afin de doter le Québec d'un instrument essentiel de modélisation de données sur l'économie, un protocole d'entente d'une durée de cinq ans a été signé, en novembre 2003, entre le ministère des Finances du Québec et l'Institut pour créer l'**Observatoire économétrique** de l'Institut. Cette nouvelle unité de travail, fonctionnelle depuis janvier 2004, fait partie de la Direction des statistiques économiques et sociales.

Indicateur :

Nombre et nature des activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut

Cibles :

- Assurer la participation de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, de rédacteur ou d'hôte, au moins à 20 reprises par année, à des activités ou à des projets d'importance
- Assurer l'organisation par l'Institut d'au moins cinq activités par année à l'intention de la clientèle externe : séminaire, colloque, journées annuelles de santé publique, symposium ou autre
- S'assurer de poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques pour mettre en valeur les travaux effectués

Résultats

Les **activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut** ont de nouveau été nombreuses en 2003-2004, et l'Institut a dépassé les diverses cibles qu'il s'était fixées à cet égard.



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 1 Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

En effet, on dénombre d'abord 22 occasions où l'Institut a agi comme **présentateur, animateur ou collaborateur à des activités ou à des projets d'importance** (voir annexe A).

Parmi ces 22 occasions, pour l'Institut, d'augmenter sa visibilité et sa notoriété, il y a lieu de souligner les prix ou les mentions qui ont été décernés à certaines réalisations de l'Institut au cours de 2003-2004. La version électronique du *Québec statistique* a obtenu la deuxième place comme publication de référence grand public, dans la catégorie cédérom, lors du 9^e Gala des MIMs d'Or tenu en avril 2003 à Montréal. Le site Internet de l'Institut a reçu, en mai 2003, une mention d'honneur du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour sa participation à la campagne publicitaire *Hommage au civisme 2003*. Enfin, en mars 2004, l'Institut a présenté le projet de Banque de données des statistiques officielles sur le Québec dans la catégorie « Services gouvernementaux en ligne », lors du concours des OCTAS 2004 décernés par la Fédération informatique du Québec.

Dans la mise à jour de 2003 de son plan stratégique, l'Institut s'était également engagé à **organiser au moins cinq activités par année (séminaire, colloque, journées annuelles de santé publique, symposium ou autre) à l'intention de la clientèle externe**. Les résultats atteints ont dépassé l'objectif, puisque six activités de ce type ont été organisées en 2003-2004, et deux étaient en cours d'organisation au 31 mars 2004 (voir annexe A).

L'Institut s'est acquitté de son engagement de « **poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques** ». En effet, au cours de 2003-2004, il a émis 66 communiqués de presse, dont 43 étaient liés à l'économie et aux secteurs d'activités économiques, 3 à la sociodémographie, 4 à la santé, 10 à la culture et aux communications, et 4 au travail et à la rémunération; par ailleurs, 2 communiqués avaient une portée institutionnelle. L'Institut a également organisé deux conférences de presse, l'une dans le domaine de la culture et des communications et l'autre dans celui du travail et de la rémunération. De plus, l'Institut a tenu un stand lors de diverses manifestations : au Congrès annuel de l'Association des économistes québécois (ASDEQ), à Montréal; au Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), à Rimouski; au Salon de l'information géographique à l'Université Laval, à Québec; aux Journées annuelles de santé publique (JASP), à Montréal; au Congrès des sciences humaines de l'Association des professeurs de sciences humaines du Québec, à Québec.

L'Institut a poursuivi, en 2003-2004, une campagne de communication qu'il avait amorcée dans les derniers mois du précédent exercice dans le milieu universitaire pour faire connaître davantage les services du Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ). Les chercheurs externes avec qui l'Institut conclut des contrats d'exploitation des fichiers de microdonnées au CADRISQ comptent aussi parmi ceux qui contribuent au rayonnement de l'Institut. À partir des travaux de recherche et d'analyse effectués en vertu de ces contrats, les chercheurs ont en effet communiqué ou publié leurs résultats à 24 occasions entre avril et décembre 2003. Plus précisément, ils ont effectué 13 communications lors de divers congrès et colloques scientifiques au Québec, au Canada, aux États-Unis et en France, et ils ont publié leurs résultats 11 fois sous diverses formes : mémoires de maîtrise, rapports de recherche et articles scientifiques.



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 1 Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

Enfin, parmi les activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut, il y a lieu de citer la participation de celui-ci au comité directeur de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, dont une réunion s'est tenue à Montréal en décembre 2003.

Indicateur :

Niveau de connaissance des nouvelles méthodes et des tendances, des classifications internationales et des concepts statistiques normalisés

Cibles :

- Examiner au moins une nouvelle méthode, concept ou approche par année en vue de la mise à jour des pratiques existantes
- Poursuivre la participation active de l'Institut aux travaux des associations professionnelles relatifs aux domaines statistiques

Résultats

Conscient de l'importance, pour un organisme statistique, de toujours être à la fine pointe des développements en matière de méthodologie, et de s'arrimer aux grandes classifications et aux nomenclatures internationales, l'Institut s'est de nouveau penché, en 2003-2004, sur certaines de **ses méthodologies dans le but de les améliorer et il en a élaboré de nouvelles**. Ainsi, dans le domaine de la sociodémographie, l'Institut a conçu une nouvelle méthodologie de prévision de la mortalité régionale et il a entrepris des activités d'exploration conceptuelle pour l'élaboration d'un système de suivi des migrations régionales.

Des travaux de revue méthodologique ont également été effectués dans le domaine du travail et de la rémunération. L'Institut a amorcé des travaux en vue de dresser le portrait de la représentativité d'ensemble du panier actuel d'emplois repères, et il a entrepris l'examen de la méthodologie de comparaison des régimes de retraite.

Mentionnons également que, dans les numéros de décembre 2003 et de mars 2004 de son périodique *L'Écostat*, l'Institut a publié une analyse détaillée des changements conceptuels et méthodologiques apportés par Statistique Canada au Système de comptabilité nationale du Canada en vue de l'harmoniser davantage avec le Système international de comptabilité nationale.

L'Institut a poursuivi sa **participation aux associations professionnelles dans le domaine statistique**. Il a renouvelé son adhésion à titre de membre institutionnel ou il a assumé l'inscription de certains de ses employés aux associations professionnelles suivantes du Québec, du Canada et de la scène internationale : l'Association des statisticiennes et des statisticiens du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec, l'Association de la recherche en communication du Québec, l'Association des démographes du Québec, le Conseil de développement de la recherche sur la famille, l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, l'Association sur l'accès et la protection de l'information, la Société statistique du Canada, l'Association canadienne de santé publique et l'Association internationale des statisticiens d'enquête.

De plus, l'Institut a encouragé la participation de son personnel aux congrès, colloques et symposiums de diverses associations professionnelles du Québec et de l'étranger comme l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), l'Association des économistes québécois, l'Ordre des agronomes du Québec, le Club des actuaires de Québec, l'Institut international de la statistique, et l'International Field Directors and Technologies Conference.



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

Indicateur :

Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles

Cibles :

- Implanter, dans chacun des domaines d'activités statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles
- Développer et diffuser une Déclaration de services aux citoyens
- Développer et mettre en place une politique de communications

Résultats

Parmi les mécanismes dont l'Institut s'est doté afin de « **mesurer la satisfaction de sa clientèle à l'égard de ses produits et services** », citons les divers comités consultatifs qu'il continue d'animer dans chacun des domaines de ses activités statistiques. Ces 13 comités et sous-comités consultatifs sont énumérés dans la première partie du présent rapport (page 16).

Parmi les autres exemples de mécanismes formels permettant à l'Institut de mesurer la satisfaction de sa clientèle, citons le comité directeur de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, le comité directeur du projet *Horace*, le comité directeur de la Banque des entreprises. Ces instances permettent aux principaux utilisateurs de ces produits de participer directement à leur développement et à leurs orientations. Par ailleurs, dans tous les secteurs de ses activités, l'Institut continue d'animer diverses instances de consultation (groupes de travail, comités de suivi, etc.) ou d'y participer, ce qui lui permet d'être en lien constant avec les utilisateurs et d'ajuster en conséquence ses produits et services aux besoins de sa clientèle. À titre d'exemples, citons : la Table de concertation nationale en surveillance de la santé et du bien-être (Réseau de la santé publique), le comité sur l'information de la santé (Table nationale sectorielle sur les systèmes d'information en santé), le comité directeur des infocentres du réseau de la santé, le comité directeur du rapport sur l'environnement, le comité interministériel de coordination des sous-ministres adjoints du projet ACCORD, le comité sur l'analyse différenciée selon le sexe du Conseil exécutif, le comité scientifique du Forum sur les familles, le comité d'orientation de l'Observatoire-Réseau du système d'innovation québécoise (ORSIQ).

Enfin, rappelons que, chaque année, l'Institut présente aux parties patronale et syndicale de l'administration québécoise les résultats de son rapport sur la rémunération des salariés. Démarche récurrente de mesure de satisfaction de la clientèle en ce domaine, cette rencontre est l'occasion, pour les deux camps en présence, d'exprimer leur degré de satisfaction à l'égard du rapport, et de faire connaître leur point de vue sur les orientations retenues par l'Institut quant au format et à l'analyse. Lors des autres rencontres tenues durant l'année, les parties patronale et syndicale peuvent également exprimer leur degré de satisfaction à l'égard des recherches et des enquêtes de l'Institut.

L'engagement pris dans son plan stratégique de développer et de diffuser la **Déclaration de services aux citoyens** a été respecté au cours de l'exercice précédent. Les grandes lignes de ce document sont reprises à la section intitulée « Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens ». La Déclaration de services aux citoyens de l'Institut est accessible sur le Portail du gouvernement du Québec, de même que sur le site Internet de l'Institut.



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 2 Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

De la même façon, l'engagement pris par l'Institut, dans son plan stratégique, de « **développer et mettre en place une politique de communication** » a été réalisé au cours de 2002-2003. En effet, la Politique de communication, ainsi que la Procédure relative à l'application de la Politique générale de communication de l'Institut de la statistique du Québec ont été rendues disponibles dans l'intranet.

Indicateur :

Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets

Cibles :

- Élaborer et diffuser une politique d'assurance qualité à l'Institut
- Mettre en place cette politique dans les domaines d'activités statistiques
- Procéder à l'évaluation des projets et apporter les correctifs appropriés

Résultats

La satisfaction de la clientèle et la qualité des produits et services ont toujours été une préoccupation constante de l'Institut. Fort du professionnalisme sans faille de son personnel et des accomplissements réalisés depuis sa création, l'Institut est maintenant en mesure – comme l'ont fait au cours des dernières années les instituts nationaux de statistique de la plupart des pays industrialisés – de mobiliser une partie de ses énergies vers un nouvel objectif, soit traduire, en une approche plus méthodique et plus intégrée à sa gestion, son engagement d'assurer la qualité de ses produits et services en vue de garantir la plus grande satisfaction possible de ses utilisateurs. Plus précisément, l'Institut a convenu de se doter d'un **cadre de gestion intégré de la qualité** visant à systématiser, à harmoniser, à améliorer et à compléter les moyens déjà en place à l'Institut pour assurer la qualité de ses produits et services au bénéfice des utilisateurs. Par cette démarche, l'Institut répondra par ailleurs à une des recommandations que lui a faites le Vérificateur général dans son *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003* (tome 1).

L'Institut a donc entrepris, à l'automne 2003, les travaux de développement d'un cadre de gestion intégré de la qualité. Ce dossier comprendra : un cadre de gestion intégré de la qualité (la définition, les dimensions et la vision de la qualité), un recueil des meilleures pratiques et un plan d'action en vue de systématiser, d'harmoniser, d'améliorer et de compléter les moyens déjà en place afin de mieux assurer la qualité relative à chacune des dimensions.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Institut a choisi de s'inspirer du modèle de gestion de la qualité qui fait maintenant consensus sur le plan international, dans le domaine de la statistique officielle, et qui définit essentiellement la qualité en fonction des besoins à combler. Ce modèle est en effet fondé sur le principe selon lequel la satisfaction des utilisateurs est le critère ultime et global de la qualité d'un produit ou service. Pour un organisme statistique, dont la préoccupation de qualité avait traditionnellement été centrée sur la fiabilité des données, l'adhésion à ce principe marque le passage d'une approche unidimensionnelle à une approche multidimensionnelle de la qualité. Cette approche présuppose la prise en compte, pour assurer la qualité, de tous les facteurs qui rendent l'information statistique adaptée à son utilisation par ceux qui s'en servent. Pour que l'information statistique qu'il diffuse puisse répondre aux besoins des utilisateurs, l'Institut a choisi de définir la qualité en fonction des six dimensions suivantes :

- | | | |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| • pertinence | • accessibilité | • intelligibilité |
| • fiabilité/objectivité | • actualité | • comparabilité |

L'Institut poursuivra l'élaboration de son cadre de gestion intégré de la qualité en 2004-2005.



ENJEU 1 Actualiser sa mission

Orientation 2
Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

Indicateur :

Mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires pour instaurer rapidement l'administration électronique et maximiser la contribution des ressources informationnelles à la modernisation de l'État

Cibles :

- Assurer l'évolution du site Web de l'Institut
- Privilégier la diffusion électronique des statistiques
- Déterminer les améliorations possibles à apporter aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID)
- Poursuivre le mandat entrepris par les Centres d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) en élargissant l'accès aux données de recherche : déposer un plan de positionnement des activités du CADRISQ
- Intégrer la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) au site Internet de l'Institut

Résultats

La **prestation électronique de services aux citoyens** est, depuis un certain temps déjà, au cœur des préoccupations de l'Institut. De nombreuses réalisations de l'Institut attestent, en effet, de sa volonté d'adhérer à la démarche dirigée vers un « gouvernement en ligne ».

Le **site Web de l'Institut a connu une évolution** intéressante, de nouveau, en 2003-2004. En avril 2003, l'Institut introduisait une nouvelle section, appelée « Les régions », sur son site Web. Par un simple clic sur la carte d'une région administrative, l'utilisateur peut trouver une fiche synthèse qui présente les principales statistiques de la région choisie. L'utilisateur accède également à un ensemble de profils statistiques de chacune des régions. La rubrique relative aux régions donne également accès aux portraits des 17 régions administratives du Québec et de leurs composantes territoriales, de même qu'aux profils des 6 régions métropolitaines de recensement, basés sur les caractéristiques du recensement.

Deux nouvelles applications interactives étaient ajoutées au site en 2003-2004. Depuis juin, un nouvel outil de consultation du code géographique du Québec permet à l'utilisateur de visionner en ligne le profil et l'historique des municipalités du Québec, de consulter la liste des divisions territoriales et de produire les listes de municipalités de son choix. Par ailleurs, implantée en novembre 2003 en utilisant un logiciel conçu par Industrie Canada, et fruit d'une collaboration entre ce dernier ministère et l'Institut, l'application « Commerce international en ligne » (CIEL) permet à l'utilisateur de produire à volonté des rapports sur mesure sur le commerce du Québec et du Canada avec plus de 200 pays.

En février 2004, après quelque six mois d'inventaire, de consultation et d'analyse des programmes scolaires québécois, le site Internet de l'Institut s'est enrichi d'une section jeunesse. Cette section éducative s'adresse spécialement à la clientèle scolaire du secondaire, et elle est principalement basée sur le matériel pédagogique utilisé en classe. Le site jeunesse de l'Institut a pour but de faire connaître aux jeunes les nombreuses applications de la statistique et de leur fournir des données plus récentes que celles que contiennent leurs manuels scolaires.

La fréquentation du site Web de l'Institut a continué sa progression, comme le démontre le tableau suivant :

	2000	2001	2002	2003
Nombre moyen de visiteurs par mois	27 151	40 596	54 777	71 530



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

Un nouveau sommet historique a été observé en octobre 2003, soit 94 523 visiteurs. À en juger par leur utilisation dès leur mise en ligne, les applications interactives du site accroissent le niveau de service offert aux utilisateurs. À titre d'exemples, au cours de 2003, la Banque sur le cinéma Léo-Ernest-Ouimet et le Répertoire de la R-D industrielle ont connu une fréquentation mensuelle de 540 et de 478 visiteurs respectivement. De juin à décembre 2003, le nombre moyen de consultants de la version Web du code géographique du Québec a été, pour sa part, de 560 par mois.

Enfin, rappelons que trois réalisations de l'Institut en matière de diffusion électronique recevaient des mentions en 2003-2004 (voir page 40).

Outre le site Web et la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, intégrée au site Web en 2002-2003, conformément à la cible que s'était donnée l'Institut, une autre réalisation doit être soulignée en matière de « **diffusion électronique des statistiques** ». En effet, après avoir procédé à de nombreuses consultations afin de déterminer les objectifs et les priorités du projet, et ayant déterminé le budget et le calendrier de réalisation, l'Institut a entrepris, en décembre 2003, la mise en place d'une banque d'entreprises.

Par ailleurs, une évaluation de programme réalisée en 2003-2004 a permis de « **déterminer les améliorations possibles à apporter aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID)** ». Dans le rapport d'évaluation, déposé dans l'intranet en mars 2004, on énumère quelques mécanismes susceptibles de contribuer à « **instaurer l'administration électronique et maximiser la contribution des ressources informationnelles à la modernisation** » des activités du CID. Parmi ces recommandations, citons : la tenue à jour et l'enrichissement permanent de l'Info-source (banque de données sur les références, les contacts, les sources dans divers domaines, utilisée par les préposés aux renseignements), la révision et la mise sur support électronique de la fiche client, et la constitution d'un dossier client sur support électronique. Ces recommandations, de même que certaines qui traitent d'autres dimensions que l'administration électronique et la contribution des ressources informationnelles, ont déjà été mises en place ou seront examinées au cours de 2004-2005.

Sur le plan technologique, l'Institut a poursuivi des travaux qui s'annoncent très prometteurs dans le but de permettre l'exploitation à distance, au CADRISQ, en toute sécurité, des données de ses enquêtes par des chercheurs. En effet, le projet pilote d'accès à distance, dont les aspects technologiques ont été mis au point au cours du précédent exercice, a démarré par la signature d'un contrat, en avril 2003, avec des chercheurs de l'Ontario. Des tests d'utilisation de cette solution novatrice ont été entrepris en octobre 2003, et le bilan de l'expérience est prévu pour le printemps 2005.

Le volet consacré au CADRISQ sur le site Internet de l'Institut constitue une source d'information importante sur les services de ce centre. Comme dans les années antérieures, cette section du site Web a fait l'objet, en 2003-2004, de plusieurs ajouts et compléments d'information liés au rythme de développement du CADRISQ et des fichiers de microdonnées qui y sont déposés pour exploitation. À l'aide des informations et des liens pertinents qu'on y trouve, un chercheur intéressé à soumettre une demande d'exploitation d'un fichier de microdonnées peut connaître, entre autres, les aspects méthodologiques, administratifs et juridiques dont il doit tenir compte afin de formuler sa demande et de réaliser ses travaux de recherche et d'analyse.



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 3

Assurer la protection des renseignements personnels et des autres renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'Institut

Indicateur :

Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut

Cibles :

- Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels

Résultats

La protection des renseignements qu'il recueille ou reçoit en vertu de sa loi constitutive est au cœur des préoccupations de l'Institut de la statistique du Québec. L'obligation d'assurer la protection des renseignements statistiques constitue, en effet, la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'activité de l'Institut. L'assurance que les renseignements recueillis ou obtenus seront gardés confidentiels confère à l'Institut toute sa crédibilité, amène les individus, les entreprises et les organismes à collaborer à ses enquêtes en toute confiance, ce qui contribue à assurer la qualité des résultats.

Cette préoccupation d'assurer la « **confidentialité et la sécurité des renseignements qu'il détient** » a conduit l'Institut à mener diverses activités inscrites dans un plan d'action. Ces activités sont décrites à la section intitulée « Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels » du présent document (page 70).



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Indicateur :

Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

Cibles :

- Mettre en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan
- Entreprendre la révision des processus de trois activités importantes et proposer des pistes d'amélioration dans les domaines suivants :
 - Registre des événements démographiques
 - Enquête sur la rémunération globale
 - Activités de collecte
- Réaliser et mettre en œuvre l'architecture d'entreprise et le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut dans l'esprit de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information

Résultats

Afin d'assurer l'« **utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles** », plusieurs activités ont été réalisées à l'Institut en 2003-2004.

Comme prévu dans son plan stratégique et pour donner suite à une recommandation du Vérificateur général dans son rapport de vérification de l'optimisation des ressources, l'Institut a entrepris de « **mettre en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan** ». En effet, en juin 2003, l'Institut a dégagé une personne à temps complet et lui a confié la responsabilité d'entreprendre la mise en place d'un bureau de projets. Les efforts à ce chapitre ont surtout porté sur l'encadrement des activités de gestion de projet, la planification, le suivi, la reddition de comptes interne et l'évaluation.

Des outils de suivi des projets, permettant d'obtenir une information de gestion plus complète, étaient également en phase d'implantation et d'appropriation par les chargés de projet. Parmi ces nouveaux outils, mentionnons : la conception d'une fiche qui permet de décrire les composantes de chaque projet, d'en créer de nouveaux et de constituer un portefeuille des projets, reflet de la planification de l'organisme; un formulaire de reddition de comptes permettant de suivre l'avancement des travaux; des rapports informatisés intégrant les informations relatives au nombre de jours consacrés aux projets et les données financières provenant des systèmes comptables, rapports qui sont accessibles en temps réel à tous les cadres et coordonnateurs pour ce qui est des projets dont ils sont responsables.

La planification budgétaire par direction a été établie et la reddition de comptes trimestrielle des gestionnaires au directeur général a été instaurée, en s'appuyant sur de nouveaux rapports financiers fournis à cette fin. Une toute nouvelle approche a été implantée afin de réaliser la planification détaillée des activités. Ce nouveau mode de fonctionnement a permis de réaliser la planification annuelle dans de meilleurs délais, en allégeant la charge administrative liée à une telle opération. La tarification a aussi été examinée pour qu'elle reflète davantage les coûts des projets.

À la suite des travaux d'un comité interne sur la planification des activités 2003-2004, composé de cadres, l'Institut a **entrepris des exercices de révision des processus dans les activités suivantes : le Registre des événements**



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

démographiques, l'Enquête sur la rémunération globale et les activités de collecte. Dans les trois cas, des recommandations ont été formulées et leur mise en application est prévue pour 2004-2005 et 2005-2006.

Dans un souci d'amélioration continue de la prestation de services de la Direction des activités de collecte, l'Institut s'est également doté, en février 2004, d'une « fiche de résultats » utilisée à chaque enquête pour définir les attentes des clients et les engagements de résultats, contribuer à la reddition de comptes, détecter les écarts et les facteurs explicatifs de ceux-ci, et élaborer des stratégies visant à améliorer la performance.

De plus, au cours de 2003-2004, l'Institut s'est doté d'un ensemble d'indicateurs de résultats pour mesurer sa performance en matière d'activités de collecte : taux de réponse, écarts entre les coûts prévus et les coûts réels et respect des échéanciers. Ces indicateurs révèlent, entre autres, qu'au 31 mars 2004, dans le cas de 90 % des opérations de collecte, le taux de réponse a été dépassé ou atteint (dépassé dans 81 % des cas et atteint dans 9 % des cas). Les taux de réponse moyens ont été de 90 % et de 85 % respectivement en ce qui concerne les opérations de collecte des enquêtes récurrentes et pour ce qui regarde celles des enquêtes *ad hoc*. En ce qui concerne 68 % des collectes, les résultats ont été livrés à la date prévue ou avant celle-ci; dans les autres cas, le délai moyen a été de cinq jours par rapport à l'échéance prévue.

Conformément aux directives du Conseil du trésor concernant l'entrée en vigueur du nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles, **le Plan de gestion des ressources informationnelles 2004-2005** de l'Institut a été transmis au ministre responsable de l'Institut le 29 mars 2004, pour approbation et dépôt officiel au greffe du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les technologies de l'information, outre qu'elles apportent leur soutien aux fonctions statistiques traditionnelles de l'Institut, ont également permis la réalisation de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), dossier charnière à l'Institut en ce qui a trait à la mise en œuvre de **l'autoroute de l'information**. De plus, malgré ses ressources limitées, l'Institut a proposé à sa clientèle deux nouvelles applications en ligne, dont on a fait état précédemment dans ce rapport (page 44), et il a continué de maintenir ou d'améliorer les applications en ligne ou à distance déjà existantes. En ce qui a trait à **l'architecture d'entreprise**, une première étape, visant à connaître le contexte d'une telle démarche à l'Institut et à préciser les résultats attendus, a été franchie en 2003-2004.

Afin de faire valoir son expérience en matière de prestation électronique de services et de sécurité informatique, l'Institut a été sollicité, en 2003, pour participer à la Commission de l'infrastructure et des ressources informationnelles, mise en place par le comité des responsables de l'informatique du secteur public (CRISP) dans le but de suivre les dossiers prioritaires du gouvernement du Québec et de faire des interventions de premier niveau auprès du Conseil du trésor. Des représentants de 14 ministères et organismes siègent au sein de cette commission.

Diverses autres activités ont été réalisées dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources. Comme mentionné précédemment, un exercice d'**évaluation de programme** a été effectué pour la dimension « fourniture de renseignements statistiques » du Centre d'information et de documentation et un rapport a été produit. Un exercice similaire a été entrepris pour la publication synthétique *Le Québec statistique*.



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Dans le contexte de la modernisation de l'État, où l'accent est mis sur la responsabilisation des ministères et organismes et sur la qualité des services rendus aux citoyens, la gestion des **ressources humaines** devient des plus importantes. Aussi, le 1^{er} avril 2003, l'Institut créait-il un service des ressources humaines (SRH). Le défi de l'organisme était alors de structurer un plan de gestion des ressources humaines adapté à ses besoins, pour qu'il dispose des ressources nécessaires, tant en qualité qu'en quantité, afin d'atteindre ses objectifs. Dès le début d'avril, le SRH publiait son offre de service à l'ensemble des employés, annonçant ainsi le rôle que cette unité administrative entendait jouer, son engagement, ses valeurs, ainsi que les défis qu'elle devra relever. Dans l'esprit des principes et des objectifs qui encadrent la gestion des ressources humaines énoncés dans la Loi sur la fonction publique, l'Institut a révisé son plan de délégation de pouvoirs en gestion des ressources humaines, en favorisant leur décentralisation. De plus, pour faciliter la détermination des orientations et la prise de décision, le SRH a produit de l'information d'aide à la gestion et des indicateurs de résultats, ce qui permet de suivre l'évolution de l'Institut en matière de gestion de l'effectif.

Les informations apparaissant aux tableaux suivants permettent de constater qu'au cours des dernières années, les aménagements du temps de travail ont augmenté, et les heures supplémentaires, de même que les absences pour motifs de santé, ont diminué.

Aménagement du temps de travail, au 31 mars de chaque année

2000	2001	2002	2003	2004
6,1 %	4,9 %	6,7 %	11,8 %	13,3 %

Pourcentage des heures supplémentaires

1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
1,28 %	1,68 %	1,30 %	1,03 %	1,03 %

Pourcentage d'absences pour motif de santé

1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
1,48 %	1,83 %	2,03 %	1,30 %	1,31 %

Un nouveau processus de gestion de la sous-traitance, visant à encadrer son utilisation et à favoriser la diffusion de l'information, a été officiellement adopté en 2003-2004. Ce processus a été mis en place avec la collaboration de tous les gestionnaires et des représentants du comité mixte des relations professionnelles.

L'Institut a mis en place un processus facilitant l'évaluation du rendement des employés. Un cadre de gestion du rendement au travail a été élaboré et une plus grande souplesse a été imprimée au processus d'évaluation du rendement pour mieux l'adapter à la réalité. Afin d'assurer, notamment, une meilleure gestion des plans de développement en matière de ressources humaines, non seulement ce processus introduit les principes d'une gestion axée sur les résultats, mais il intègre aussi la détermination des moyens de développement professionnel des employés.



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Toutes les opérations liées au Plan de développement des ressources humaines ont été optimisées et les résultats atteints ont dépassé les objectifs en matière de formation. Au cours de la dernière année, l'Institut a consacré 2,42 % de la masse salariale aux activités de formation, comparativement à 1,08 % en 2002-2003. Afin d'optimiser les coûts de formation et leur efficacité, deux projets pilotes de formation (en français et en anglais) ont été mis sur pied à l'interne. Un programme d'autoformation relative aux logiciels les plus utilisés a été mis à la disposition des employés. L'Institut a également profité de séances de formation offertes par Statistique Canada.

Toujours dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources et d'augmenter son pouvoir de rétention du personnel, l'Institut a poursuivi ses activités d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Ces activités permettent aux nouveaux venus de se familiariser avec la mission et les principaux mandats de l'organisme, de s'initier aux valeurs de gestion et d'être sensibilisés à l'importance de la protection des renseignements confidentiels à l'Institut. Des actions concrètes ont été réalisées afin de répondre aux recommandations qui ont suivi un rapport sur les entrevues de départ des employés, telles que des activités de reconnaissance, la mise en place de nouveaux outils d'évaluation du rendement, la création de comités de travail interdirections, etc. Ajoutons que le programme de reconnaissance des 25 ans de carrière dans la fonction publique fait partie des facteurs de rétention qui sont appréciés par le personnel. Fait à signaler, le taux de mutation du personnel vers d'autres ministères ou organismes a diminué considérablement depuis 2001-2002, comme en fait foi le tableau suivant :

2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
6,90 %	8,15 %	5,29 %	2,11 %

Enfin, l'Institut a poursuivi ses différentes activités visant à optimiser les opérations de dotation des emplois. À cet égard, l'association avec le Conseil du trésor concernant le recrutement universitaire et collégial de démographes, de spécialistes en relations de travail, d'agents de recherche en méthodes quantitatives, en recherche sociale, ainsi qu'en enquêtes et sondages, a permis à l'Institut d'augmenter sa visibilité et de réduire les coûts associés à ces activités.

L'attention apportée par l'Institut au climat organisationnel et à la qualité de vie des employés l'a amené, de nouveau en 2003-2004, à poursuivre la réalisation de son plan de développement institutionnel, adopté le 26 juin 2001. Ainsi, plus de 100 activités ont été réalisées conformément à ce plan, dont 20 au cours de 2003-2004. Mentionnons, à titre d'exemples : la promotion de trois valeurs de gestion en vue de leur appropriation par l'ensemble du personnel; la tournée annuelle du directeur général pour présenter aux employés, formant quelques groupes, les différentes réalisations de l'Institut et les grands défis que l'organisme devra relever; le démarrage des activités pour la tenue du sondage sur le climat organisationnel 2004 et la proposition d'orientations générales pour les prochains sondages; le développement d'outils de suivi budgétaire; les activités de reconnaissance des employés.



ENJEU 2

Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

Indicateur :

Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada

Cibles :

- Convenir d'un accord-cadre dans les domaines de la santé et de la société (individus et ménages)
- Exploiter chaque année les microdonnées d'au moins une enquête additionnelle de Statistique Canada

Résultats

Au chapitre des « **mécanismes visant à consolider ses relations avec Statistique Canada** », l'Institut a pris de nombreuses initiatives en 2003-2004.

Pour répondre à son engagement de « **convenir d'un accord-cadre dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages** », l'Institut a poursuivi ses discussions avec des représentants de Statistique Canada quant à la planification, à la collecte, à l'analyse et au traitement statistique d'enquêtes canadiennes réalisées au Québec et sur le partage d'informations recueillies auprès des individus et des ménages.

Par ailleurs, une entente de principe est intervenue avec Statistique Canada dans le but, d'une part, d'actualiser l'entente relative à la transmission à cet organisme des données du Registre des événements démographiques et, d'autre part, afin d'obtenir, après plusieurs années de pourparlers, l'accès aux données sur les événements démographiques (naissances et décès) concernant des Québécois et survenus dans d'autres provinces canadiennes. Un projet d'entente a été élaboré conjointement et sera acheminé sous peu aux ministres concernés, pour approbation.

Les deux agences statistiques ont également amorcé des discussions pour la modification de la Loi générale sur les douanes et accises, afin que l'Institut puisse obtenir de Statistique Canada les informations statistiques tirées du fichier de la taxe sur les produits et services (TPS).

Enfin, l'annexe A de l'« **entente-cadre dans les domaines économique et social** », qui énumère les enquêtes de Statistique Canada auxquelles l'Institut peut demander à avoir accès, a été modifiée en 2003-2004 pour inclure 22 enquêtes additionnelles dans le domaine de l'énergie. Parmi les enquêtes de cette annexe, deux enquêtes additionnelles ont été exploitées, en 2003-2004, par l'Institut, soit l'*Enquête sur les éditeurs de livres* et l'*Enquête sur les distributeurs et les diffuseurs exclusifs de livres*.

Désireux d'**accroître les activités conjointes de collecte, de partage de données et de développement d'expertise avec Statistique Canada**, l'Institut a continué de collaborer très activement à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, coordonnée par Statistique Canada, ainsi qu'à l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (enquête générale, volet santé mentale, volet nutrition), conduite par Statistique Canada. De plus, des suggestions méthodologiques proposées par l'Institut ont été acceptées et appliquées par Statistique Canada en vue d'améliorer l'évaluation du sous-dénombrement du Recensement de 2001 et l'évaluation des propriétés résidentielles. Ces travaux ont une incidence notable sur les transferts fédéraux en

ENJEU 2

Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

matière de paiements de péréquation. De plus, des rencontres entre les méthodologistes des deux agences statistiques ont été, comme chaque année, l'occasion très appréciée par les participants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences.

Dans le but d'**assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise**, l'Institut a continué de représenter officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique, de participer aux 12 comités fédéraux-provinciaux-territoriaux sectoriels de statistiques (statistique des minéraux, statistique sociale, statistique du travail, recensement de la population, démographie, statistique agricole, statistique des transports, statistique de l'énergie, statistique des entreprises, statistique des administrations publiques, comptes économiques et diffusion des données), et d'être membre du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada. Dans ces diverses instances, il s'est fait le porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada pour transmettre à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il a informé les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes à Statistique Canada. De plus, deux directeurs de l'Institut ont agi comme membres de deux comités consultatifs de Statistique Canada, sur la statistique des services et sur la statistique culturelle. Cette invitation à siéger au sein de ces comités consultatifs à titre d'experts de leur domaine d'activité respectif témoigne de la confiance que Statistique Canada a mise dans les spécialistes de l'Institut.

De plus, dans le domaine du travail, l'Institut a procédé à plusieurs analyses et participé à de nombreuses discussions avec ses partenaires, dont Statistique Canada, en ce qui a trait au remaniement de l'*Enquête sur la population active* et à la réduction de la taille de l'échantillon qui en résulte.

Indicateur :

Cohérence de l'information utilisée dans les banques de données de Statistique Canada et de l'Institut

Cibles :

- Éliminer les écarts et assurer la concordance entre les normes et les classifications utilisées et les classifications officielles pour la diffusion des statistiques officielles

Résultats

Assurer la **concordance entre les normes et les classifications qu'il utilise et les classifications officielles** est une préoccupation constante de l'Institut. Plusieurs activités ont, de nouveau, été conduites à cette fin en 2003-2004. Un atelier sur les concepts géographiques dans les recensements a été organisé avec des représentants de Statistique Canada. Au printemps 2003, l'Institut a également effectué une consultation des ministères et organismes québécois sur la révision de la classification des logements collectifs entreprise par Statistique Canada.

En novembre, il publiait le Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, premier système de classification exhaustif en ce domaine. Ce document fournit une structure hiérarchique ainsi qu'une nomenclature et un ensemble de définitions relativement aux diverses activités



ENJEU 2

Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

économiques liées à la culture et aux communications. Il est arrimé au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Dans de très nombreux secteurs d'activité (économie du savoir, données régionales et métropolitaines, comptabilité économique, recensement des manufactures, production d'indicateurs en recherche et développement industriel, pour n'en nommer que quelques-uns), l'Institut entretient des rapports très étroits et constants avec Statistique Canada, pour s'assurer de la cohérence des informations produites de part et d'autre, ou pour valider les données québécoises.

Indicateur :

Concordance de l'information dans les fichiers administratifs servant aux estimations démographiques

Cibles :

- Assurer la concertation avec Statistique Canada pour ce qui touche la publication des estimations démographiques

Résultats

Dans le but d'« **assurer la concertation avec Statistique Canada pour ce qui touche la publication des estimations démographiques** », l'Institut a apporté des améliorations à sa méthodologie d'estimations de la population des divisions de recensement et des régions métropolitaines selon l'âge et le sexe. Il a tenu de nombreux échanges avec Statistique Canada et la Régie des rentes du Québec sur ses méthodes et ses hypothèses dans le domaine des perspectives démographiques. Les suggestions méthodologiques qu'il a faites à Statistique Canada en vue d'améliorer l'évaluation du sous-dénombrement du Recensement de 2001 ont été acceptées et prises en compte, ce qui comporte une incidence importante sur les transferts fédéraux en matière de paiements de péréquation. De plus, il est maintenant convenu avec Statistique Canada que les estimations officielles de la population des municipalités sont celles que produit l'Institut.



ENJEU 3

Privilégier les partenariats d'affaires

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

Indicateur :

Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme

Cibles :

- Augmenter le nombre de partenariats
- Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes

Résultats

L'Institut a continué de prendre plusieurs initiatives en 2003-2004 afin de « **développer les affaires** » et de « **prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental** ». Le tableau suivant illustre les résultats obtenus au regard des deux cibles mentionnées précédemment. Les ententes de partenariat et les ententes 2003-2004 comptabilisés dans ce tableau sont énumérés à l'**annexe A**.

Nombre d'ententes de partenariat

2002-2003	5
2003-2004	6

Nombre d'ententes portant sur trois ans et plus

2002-2003	8
2003-2004	11

Part des revenus provenant des ententes de partenariat et des ententes de trois ans et plus dans l'ensemble des revenus autonomes (cible : au moins 50 %)	2002-2003	56,0 %
	2003-2004	51,5 %

Pour la deuxième année consécutive, les cibles que l'Institut s'était fixées ont été atteintes, puisqu'une **nouvelle entente de partenariat**³ et trois nouvelles **ententes de trois ans et plus**⁴ ont été conclues en 2003-2004 : le partenariat avec le ministère des Finances du Québec pour la mise en place de l'Observatoire économétrique, l'entente avec le Service de l'Office du tourisme et des congrès de la Ville de Québec concernant les statistiques sur le marché hôtelier de la région touristique de Québec, l'entente avec le ministère des Finances du Québec sur le développement de statistiques sur l'industrie des services financiers au Québec, ainsi qu'une entente additionnelle relative à l'utilisation du modèle intersectoriel.

L'Institut a également dépassé sa cible en ce qui a trait à la part de ces types de projets dans l'ensemble de ses revenus autonomes, puisque les ententes de partenariat et celles qui portent sur une période de trois ans et plus ont représenté 51,5 % de ses revenus autonomes en 2003-2004.

Dans la perspective de **développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission**, l'Institut a réalisé plusieurs activités en 2003-2004. Par exemple, au terme d'un long processus de discussions entre

3 « Entente de partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

4 « Entente de trois ans et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet.



ENJEU 3

Privilégier les partenariats d'affaires

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

L'Institut de la statistique du Québec, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et un groupe de chercheurs du réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant, un mécanisme de collaboration et un projet conjoint ont été établis relativement à la mise en place de l'Environnement pour la promotion de la santé de l'enfant et de son bien-être (EPSEBE). Grâce à son expertise en traitement statistique des données et en gestion de banques de données dans le respect de la confidentialité des informations, l'Institut de la statistique du Québec a été désigné comme lieu d'exploitation de l'Environnement. Les objectifs de ce projet sont de mettre sur pied les conditions de réalisation d'un environnement de travail individualisé par projet de recherche, centralisé et accessible à distance, offrant la possibilité d'exploiter des données appariées de diverses provenances sur la santé et le bien-être de l'enfant, et de rendre opérationnelles les conditions (juridiques, éthiques, administratives et techniques) de gestion de données destinées à la recherche.

Enfin, avec Industrie Canada, l'Institut a signé une entente concernant la réalisation d'un projet sur les grappes industrielles dans le territoire québécois.

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental est également une préoccupation constante de l'Institut. Dans cet esprit, l'Institut signait une entente avec le ministère du Développement économique et régional pour la production de données statistiques et d'indicateurs sur la recherche, la science, la technologie et l'innovation. Afin d'exploiter des fichiers administratifs à des fins statistiques plutôt que de mener une enquête, l'Institut convenait également d'une entente avec le ministère du Revenu du Québec relativement à la communication de renseignements confidentiels nécessaires à la réalisation de travaux statistiques dans le domaine de la recherche scientifique et du développement expérimental.

De nouveau en 2003-2004, l'Institut a mené des démarches auprès des ministères et organismes québécois afin de structurer une proposition de programme intégré d'études longitudinales du Québec (PIELQ) en santé et société. Des discussions ont également eu lieu avec le secteur privé en vue d'une participation financière à ce programme.



TROISIÈME PARTIE

Exigences législatives et réglementaires

Utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

L'Institut s'étant doté, dans son plan stratégique 2002-2005, d'une orientation particulière en ces matières, les réalisations de l'Institut à cet égard sont présentées au chapitre intitulé « Résultats au regard du Plan stratégique », Enjeu 1, Orientation 4 (voir page 47).

Rapport du Vérificateur général et états financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Yvon Fortin

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 4 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Revenus et dépenses et excédent
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	16 416 700 \$	15 956 300 \$
Services rendus	6 464 360	7 729 059
Autres revenus	170 755	120 494
	23 051 815	23 805 853
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	16 655 829	15 880 191
Honoraires professionnels	1 044 725	1 248 309
Loyers	1 802 516	1 666 970
Services et fournitures informatiques	630 124	745 054
Achats de données statistiques	349 746	332 231
Communications	313 722	342 980
Frais de déplacement et de séjour	282 941	446 290
Frais de bureau	163 425	198 429
Impression	161 598	190 338
Frais de formation	114 306	54 387
Amortissement des immobilisations	983 097	914 068
Autres dépenses	61 749	48 647
	22 523 778	22 067 894
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	528 037	1 737 959
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	276 408	(1 461 551)
EXCÉDENT À LA FIN	804 445 \$	276 408 \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Bilan

au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 136 101 \$	3 909 112 \$
Débiteurs	1 446 185	1 435 945
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	266 199
Travaux en cours	159 102	431 274
Frais payés d'avance	205 276	244 442
Stocks	31 877	39 253
	7 244 740	6 326 225
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	279 217	545 416
Immobilisations (note 4)	4 991 759	5 322 490
	12 515 716 \$	12 194 131 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 082 036 \$	1 249 198 \$
Avances de clients sur contrats de service	492 210	272 335
Revenus reportés	3 045 702	3 486 476
Indemnités de vacances dues aux employés	1 769 816	1 652 539
	6 389 764	6 660 548
Subvention reportée	2 151 186	2 304 070
Provision pour congés de maladie (note 6)	3 170 321	2 953 105
	11 711 271	11 917 723
EXCÉDENT	804 445	276 408
	12 515 716 \$	12 194 131 \$



Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	528 037 \$	1 737 959 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	983 097	914 068
Augmentation de la provision pour congés de maladie	217 216	143 484
Perte sur alinéations d'immobilisations	–	11 466
	1 728 350	2 806 977
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(10 240)	1 242 334
Variation des travaux en cours	272 172	(250 487)
Variation des frais payés d'avance	39 166	(140 103)
Variation des stocks	7 376	(17 589)
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	266 199
Diminution des créditeurs et frais courus	(167 162)	(88 416)
Augmentation des avances de clients sur contrats de service	219 875	140 195
Diminution des revenus reportés	(440 774)	(513 810)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	117 277	45 866
Variation de la subvention reportée	(152 884)	921 644
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 879 355	4 412 810
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(652 366)	(1 821 846)
Produit d'alinéations d'immobilisations	–	9 500
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(652 366)	(1 812 346)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 226 989	2 600 464
ENCAISSE AU DÉBUT	3 909 112	1 308 648
ENCAISSE À LA FIN	5 136 101 \$	3 909 112 \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q. chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 279 217 \$ sera perçue en 2006.

4. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	558 777 \$	172 715 \$	386 062 \$	441 940 \$
Ameublement	341 137	212 423	128 714	196 941
Équipement	39 075	34 071	5 004	13 418
Équipement informatique	1 551 269	1 200 602	350 667	281 996
Développement informatique	5 255 564	1 176 963	4 078 601	4 264 454
Logiciels	99 382	78 844	20 538	22 628
Système téléphonique	236 822	214 649	22 173	101 113
	8 082 026 \$	3 090 267 \$	4 991 759 \$	5 322 490 \$

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2004, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 508 696 \$ (2003 : 498 152 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	2 953 105 \$	2 809 621 \$
Dépense de l'exercice	727 465	420 912
Prestations versées au cours de l'exercice	(510 249)	(277 428)
Solde à la fin	3 170 321 \$	2 953 105 \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

La juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2004	2003
Services rendus	5 725 921 \$	7 157 006 \$
Débiteurs	1 268 809	1 160 343
Travaux en cours	62 202	415 216
Créditeurs et frais courus	90 184	29 684
Avances de clients sur contrats de service	490 040	272 335
Revenus reportés	2 980 708	3 467 879

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Suivi de la vérification de l'optimisation des ressources du Vérificateur général⁵

La présente section rappelle les recommandations formulées par le Vérificateur général dans son rapport de vérification de l'optimisation des ressources, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2003⁶, et elle rend compte des suites données par l'Institut de la statistique du Québec à ces recommandations.

Cette vérification avait pour but de déterminer « si l'Institut gère ses projets statistiques avec un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités » et s'il « évalue systématiquement la qualité des projets statistiques qu'il réalise ». Ce travail ne cherchait pas « à apprécier la qualité réelle des données produites » et le rapport ne comportait pas de commentaires à ce sujet.

Les recommandations du Vérificateur général ont porté, d'une part, sur la gestion de projet et, d'autre part, sur la gestion de la qualité.

En ce qui concerne la **gestion de projet**, ces recommandations étaient les suivantes :

- ✓ Mieux encadrer la réalisation des projets
- ✓ Améliorer la planification des projets
- ✓ Faire un suivi régulier de l'avancement des travaux de chaque projet et de ses coûts, et apporter les correctifs requis, s'il y a lieu, au moment opportun
- ✓ Améliorer son information de gestion et sa reddition de comptes interne touchant les projets
- ✓ Évaluer ses projets afin d'améliorer leur rendement

En ce qui a trait à la **gestion de la qualité**, les recommandations du Vérificateur général étaient les suivantes :

- ✓ Établir une politique d'assurance de la qualité
- ✓ Appliquer de façon uniforme et continue des mécanismes propres à évaluer la qualité des travaux
- ✓ Communiquer les résultats des évaluations aux intéressés et exercer un suivi visant à fournir l'assurance que les lacunes décelées seront corrigées, le cas échéant

L'Institut avait déjà prévu dans son plan stratégique 2002-2005 des axes d'intervention au regard de ces deux recommandations; aussi, afin d'éviter les redites, les résultats atteints en 2003-2004 en ces domaines sont consignés dans les sections suivantes :

Gestion de projet : Enjeu 1 / Orientation 4

Indicateur : Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles (page 47)

Gestion de la qualité : Enjeu 1 / Orientation 2

Indicateur : Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets (page 43)

5 Conformément à la demande du premier ministre (lettre adressée au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor – 12 décembre 2002), par suite d'une recommandation formulée par la vérificatrice générale par intérim dans son *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002* (tome II – décembre 2002), les ministères et organismes doivent, à compter de 2002-2003, faire état des actions entreprises pour répondre aux recommandations.

6 Vérificateur général du Québec, *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003*, tome 1, chapitre 5.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ce dévoilement permet de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements personnels, mais également les autres renseignements tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales. L'Institut s'est doté de divers énoncés de politique et de règles de procédure qui assurent la protection de ces types de renseignements. Le comité sur la protection des renseignements personnels, mis sur pied au moment de la création de l'Institut, s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels.

Ce comité a tenu **six réunions** au cours de l'exercice 2003-2004. Son plan d'action comporte quatre volets : l'élaboration et la mise à jour de sa politique et des règles de procédure relatives à la protection des renseignements confidentiels, la sensibilisation et la formation des employés, l'harmonisation des dispositions juridiques qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité, ainsi que la conformité avec le Plan d'action gouvernemental.

Soulignons également que la responsable de l'accès aux documents de l'Institut a traité en 2003-2004 **six demandes** qui lui ont été adressées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La Loi sur l'accès stipule que le responsable de l'accès doit répondre dans un délai de 20 jours suivant la réception de la demande. Une réponse a été fournie le jour même ou dans un délai inférieur à 14 jours à toutes les demandes adressées à l'Institut en 2003-2004.

L'élaboration et la mise à jour des politiques et des règles de procédure relatives à la protection des renseignements confidentiels

Au cours de 2003-2004, l'Institut a poursuivi l'élaboration et la révision de son manuel de politique et de règles de procédure appelé à couvrir progressivement tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels. **Deux textes** ont ainsi été **révisés** dans ce manuel. La Politique de sécurisation des locaux a été modifiée afin d'apporter des précisions sur certaines marches à suivre, ainsi que sur les rôles et responsabilités des diverses personnes concernées (directeur général, cadres, responsable des ressources matérielles et de la sécurité physique et employés). Quelques modifications ont également été apportées à la Politique de communication de fichiers de renseignements personnels et confidentiels à des fins de comparaison, de couplage et d'appariement, pour y ajouter quelques précisions et pour en élargir la portée aux données sur les entreprises.

L'Institut a progressé substantiellement, en 2003-2004, dans l'élaboration de **règles** relatives à la confidentialité des données diffusées sous forme de **tableaux statistiques**. Des règles ont été établies relativement aux données d'enquête sur les individus et les ménages, à celles qui sont issues du Registre des événements démographiques, aux données de fichiers FARE (fichier aux fins d'analyse ou de recherche externe), ainsi qu'aux données provenant des fichiers mis à la disposition des chercheurs au Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ).

De plus, d'autres énoncés de politique étaient en préparation à la fin de l'exercice 2003-2004, notamment une politique sur l'information à fournir aux répondants aux enquêtes, une directive relative au contrôle de la sortie des renseignements statistiques hors des locaux de l'Institut et à la non-rectification des renseignements déjà fournis, ainsi que la procédure correspondante.

Soucieux de faire valider par une instance spécialisée en sécurité sa procédure relative à l'accès à ses locaux, l'Institut a confié à la Direction des services de sécurité et de protection du ministère de la Sécurité publique (unité administrative constituée pour conseiller principalement les cabinets ministériels en matière de sécurité physique) le mandat d'évaluer la procédure mise en place à l'Institut en matière de contrôle de l'accès aux locaux. Cette vérification a été effectuée dans les locaux de Québec et de Montréal. Quelques suggestions d'améliorations ont été formulées et prises en compte.

La sensibilisation et la formation des employés

L'article 25 de la Loi sur l'Institut crée l'obligation à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services de ne pas révéler ni faire révéler, par quelque moyen que ce soit, les renseignements sur les personnes physiques ou morales obtenus en application de la loi. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a instauré la pratique de faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne au service de l'Institut. En 2003-2004, cette pratique a été maintenue. Cette séance a fourni l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique pour l'Institut. Au cours de l'exercice, 239 personnes ont ainsi signé un engagement à la confidentialité. Un document d'information est également remis à cette occasion, document qui résume la politique de l'Institut en matière d'engagement à la confidentialité, rappelle les dispositions de la Loi sur l'Institut, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de discrétion, et il énumère les diverses mesures administratives mises de l'avant à l'Institut pour aider les employés à respecter leur devoir de discrétion. Une attention particulière est portée à cette dimension lors de la formation des intervieweurs de l'Institut.

Au fur et à mesure de leur adoption ou de leur modification par le comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels, les textes de politique et de procédure en matière de confidentialité ont continué d'être versés dans l'intranet de l'Institut, ce qui constitue un manuel virtuel accessible à tous les employés.

Comme chaque année, à l'occasion des journées d'accueil des nouveaux employés de l'Institut, le directeur général et les représentants de la Direction de l'administration et de la Direction des technologies de l'information ont sensibilisé les nouveaux employés à l'importance de la confidentialité et leur ont rappelé leurs obligations en cette matière. De plus, au moment de son entrée en fonction, chaque nouvel employé de l'Institut reçoit, dans une pochette d'accueil, un exemplaire du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, une copie d'un communiqué du Secrétariat du Conseil du trésor expliquant les grandes lignes de ce règlement, de même qu'un exemplaire de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.

Le document intitulé *Guide des pratiques de sécurité* a été mis à la disposition des employés, dans l'intranet, en juin 2003. Ce guide a pour but de vulgariser la politique et les règles de procédure en vigueur à l'Institut en matière de confidentialité, de rappeler l'essentiel de l'information dont les employés ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et de permettre à ceux qui le désirent de consulter directement, grâce à des hyperliens, les documents officiels auxquels il est fait référence dans le guide de vulgarisation. Toutes les personnes qui signent un engagement à la confidentialité à leur entrée en fonction sont invitées à prendre connaissance de ce document.

En septembre 2003, la directrice des technologies de l'information adressait une note à tous les employés pour rappeler que l'utilisation de plus en plus courante des technologies de l'information accroît les risques d'intrusion, de perte et de divulgation de renseignements, et que la coopération de tous les employés est requise, compte tenu des risques grandissants causés par les virus et les attaques cybernétiques. On y rappelait l'interdiction d'installer quelque logiciel que ce soit sans l'avis de la Direction des technologies de l'information ainsi que d'utiliser des logiciels sur le Web.

De décembre 2003 à février 2004, soit durant 10 semaines, des chroniques hebdomadaires ont été diffusées dans l'intranet pour sensibiliser les employés à l'importance de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et pour prodiguer, sur un ton humoristique, quelques conseils de nature à rendre les postes de travail et les comportements plus sécuritaires. Cette campagne de sensibilisation avait été précédée d'une note du directeur général à tous les employés rappelant que la protection des renseignements personnels était au cœur des préoccupations de l'Institut, et que l'obligation d'assurer la protection des renseignements statistiques constitue la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'activité de l'Institut.

De plus, en février 2004, le directeur général demandait au personnel d'encadrement de l'Institut d'introduire, parmi les attentes signifiées à leurs employés, une exigence particulière en matière de sécurité de l'information.

Enfin, soulignons la participation de l'Institut aux diverses activités d'information et de sensibilisation du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes, ainsi qu'aux groupes de travail pour la mise en place de standards et de pratiques communes en matière de protection de l'information numérique au sein de l'administration publique québécoise. L'Institut est également membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), ce qui lui permet de se tenir constamment au fait des développements et des questions de l'heure en matière de protection des renseignements personnels.

L'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité

Un volet du plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels vise l'harmonisation de certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cet objectif d'harmonisation est né de la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut, à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics.

En 2003-2004, les réalisations de l'Institut à ce chapitre ont principalement consisté à maintenir à jour un registre des améliorations qui pourraient être apportées à la Loi sur l'accès – dans l'éventualité d'une révision de cette loi – ou encore à la Loi sur l'Institut.

La conformité avec le Plan d'action gouvernemental

De nouveau en 2003-2004, une attente a été signifiée par écrit aux gestionnaires de l'Institut en vertu de laquelle ils doivent s'assurer qu'une attention continue est accordée par leurs employés à la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels relatifs tant aux personnes physiques que morales, et qu'ils doivent contribuer activement, avec la participation de leur personnel, à la réalisation du Plan d'action de l'Institut. Cette attente prévoit également de façon explicite que la connaissance des lois, des règlements et des énoncés de politique relatifs à la protection des renseignements personnels doit être prise en compte lors de la dotation de postes de cadre et de chef d'équipe.

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration⁷

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Institut a achevé la rédaction d'un projet de politique linguistique et l'a soumis, pour commentaires, à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Il a également rédigé et soumis à l'OQLF deux aide-mémoire : le premier, à l'intention du responsable des ressources matérielles, et le second, adressé à l'ensemble des employés, présentant l'essentiel de la Politique linguistique de l'Institut. Il a procédé à un inventaire de tout son équipement bureautique et il a pris les mesures nécessaires afin que tous les panneaux de commande de ces appareils soient conformes à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Il a également inventorié tous ses logiciels et il a entrepris leur examen, avec la collaboration de l'OQLF, afin de déterminer leur niveau de conformité quant à la langue.

L'Institut a continué, en 2003-2004, de procéder à la révision linguistique des textes qu'il diffuse : diverses publications, site Internet, communiqués de presse, intranet, etc. En outre, il soumet à la révision linguistique la plupart de ses questionnaires et de ses rapports d'enquête. Deux personnes sont affectées à cette fonction, à Québec et à Montréal. Enfin, les employés en butte à une difficulté en matière de langue ont accès en tout temps à la consultation linguistique ou terminologique.

Dans un souci de sensibilisation continue des employés à l'importance de la qualité de la langue, diverses activités ont continué d'être menées en 2003-2004. Soulignons d'abord à ce chapitre la poursuite de la rédaction de capsules diffusées dans l'intranet et intitulées « Perles et coquilles », relevant, dans un style humoristique, diverses erreurs lues dans la presse et suggérant des mots ou des expressions de remplacement. Onze chroniques de ce type ont été diffusées en 2003-2004. En outre, en septembre 2003, l'Institut a entrepris la diffusion dans l'intranet d'un deuxième type de chronique linguistique qui prend la forme de billets traitant d'un sujet donné, d'une difficulté particulière, d'une expression à bannir, de suggestions de remplacement pour une erreur fréquente, etc. : 27 capsules de ce deuxième type ont été diffusées au cours de 2003-2004. Par ailleurs, une section intitulée « Les mots pour le dire », qui traite d'un certain nombre de termes susceptibles de présenter quelque difficulté, est toujours mise à la disposition des employés dans l'intranet, toutefois sans que des ajouts y soient effectués.

Enfin, toujours en vue de sensibiliser les employés, et à l'occasion de la Francofête mise sur pied par l'Office québécois de la langue française, une dictée a été lue aux employés qui, sur une base volontaire et dans une ambiance de détente, étaient désireux de tester leurs aptitudes linguistiques. L'Institut offrait à la personne gagnante un dictionnaire français de très belle facture. De plus, le matériel promotionnel conçu et distribué par l'OQLF à l'occasion de la Francofête (cahiers de jeux linguistiques, affiches et napperons) a été largement distribué au sein de l'organisme.

⁷ Selon l'article 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes font état de l'application de leur politique linguistique dans leur rapport annuel de gestion.

Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique⁸

Pour que l'effectif de la fonction publique soit à l'image de la population du Québec, le gouvernement s'est fixé des objectifs d'embauche et de représentativité pour les femmes, les membres de communautés culturelles, les personnes handicapées, les autochtones, les anglophones et les jeunes.

En 2003-2004, le nombre de personnes embauchées à l'Institut, par statut d'emploi, est le suivant :

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	11	50	10	2	73

Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme d'accès à l'égalité sont les suivants :

Les membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel des objectifs gouvernementaux :

- Atteindre un **taux d'embauche** annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants parmi les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.
- Atteindre la cible gouvernementale d'un **taux de représentativité** de 9 % de l'effectif permanent pour les membres de communautés culturelles.

Résultats :

L'Institut adhère aux objectifs de la fonction publique et travaille dans ce sens. Certains de ces objectifs d'embauche peuvent difficilement être atteints, et ce, pour diverses raisons. Entre autres, les emplois à l'Institut étant très spécialisés, les bassins limités de candidatures et la faible représentativité des groupes cibles parmi les corps d'emplois recherchés restreignent les possibilités d'embauche. En outre, il est important de souligner que ces résultats sont partiels puisqu'ils n'incluent que les membres des groupes cibles qui ont accepté de s'identifier comme tels.

Comme on le voit dans les tableaux suivants, le taux d'embauche de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones a été de 6,8 % en 2003-2004, et le taux de représentativité de ces groupes cibles dans l'effectif total a été de 5,6 %.

Taux d'embauche	Permanents (y compris les temporaires)		Occasionnels		Étudiants		Stagiaires		Total		Objectif gouvernemental
	CC	AA	CC	AA	CC	AA	CC	AA	CC	AA	
n	2	—	2	—	—	—	1	—	5	—	18 (note)
%	18 %	—	4 %	—	—	—	50 %	—	6,8 %	—	25 %

CC : membre de communautés culturelles; AA : anglophone ou autochtone.

Note : Objectif gouvernemental calculé sur la base de l'embauche effectuée à l'Institut.

⁸ Selon l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

Taux de représentativité	Permanents (y compris les temporaires)				Objectif gouvernemental
	CC	Angl.	Aut.	Total	
Représentativité en nombre	8	3	–	11	18*
Pourcentage	4,1 %	1,5 %	–	5,6 %**	9 %

CC : membre de communautés culturelles; Angl. : anglophone; Aut. : autochtone.

* Objectif gouvernemental calculé sur la base de l'effectif de l'Institut.

** Si l'on considérait l'effectif total de l'Institut (c.-à-d. les permanents et les occasionnels), le taux de représentativité serait de 6,8 %.

Les personnes handicapées

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 % de l'effectif permanent.

Résultats :

Taux de représentativité	Permanents (y compris les temporaires)	Objectif gouvernemental
Représentativité en nombre	1	4*
Pourcentage (représentativité)	0,5 %**	2 %

* Objectif gouvernemental calculé sur la base de l'effectif de l'Institut.

** Si l'on considérait l'effectif total de l'Institut (c.-à-d. les permanents et les occasionnels), le taux de représentativité serait de 0,7 %.

Les femmes

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Donner priorité aux femmes, à l'embauche, afin d'atteindre une représentativité équilibrée.

Résultats :

Comme on le voit dans les tableaux suivants, l'Institut dépasse l'objectif gouvernemental, puisque les femmes constituent 53 % de son effectif permanent et 58 % de son effectif total.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif permanent	12	114	30	36	1	193
Représentativité en nombre	5	51	18	28	–	102
Pourcentage	42 %	45 %	60 %	78 %	–	53 %

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total	12	158	50	76	2	298
Représentativité en nombre	5	77	27	65	–	174
Pourcentage	42 %	49 %	54 %	86 %	–	58 %

Les jeunes (moins de 35 ans)

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Faire en sorte que les personnes de moins de 35 ans représentent 70 % des personnes embauchées.

Résultats :

Le nombre de personnes embauchées de moins de 35 ans, avec statut de permanent ou d'occasionnel, a été de 43 sur 61, en 2003-2004, soit 70,49 % du total des personnes embauchées au cours de cette période.

	Objectif gouvernemental	Résultats en 2003-2004
Part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des personnes embauchées	70,0 %	70,49 %

Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics⁹

En affirmant, dans ses valeurs de gestion, l'importance de notions comme l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité, la neutralité politique, le respect de la confidentialité, etc., l'Institut exprime manifestement sa préoccupation pour le recours à des pratiques conformes à l'éthique dans ses activités professionnelles et dans ses relations avec sa clientèle et ses ressources humaines.

En 2003-2004, des propositions quant au mandat, aux responsabilités et aux modalités de fonctionnement du comité d'éthique de l'Institut ont été élaborées, en consultation avec les cadres de l'Institut, et ont fait l'objet d'un rapport discuté par le comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Ces recommandations ont été entérinées par le directeur général de l'Institut en mars 2004.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec est publié intégralement à l'annexe B du présent rapport.

Aucun cas n'a été signalé et aucun manquement constaté au cours de l'exercice 2003-2004 quant au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut.

⁹ En vertu de l'article 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent rendre accessible au public et publier dans leur rapport annuel de gestion leur code de déontologie.



ANNEXES



ANNEXE A

- Liste des enquêtes statistiques conduites en 2003-2004
- Ententes de partenariats et ententes de trois ans et plus
- Liste des publications et autres parutions
- Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique
- Activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut

Liste des enquêtes statistiques conduites en 2003-2004^{10, 11}

LÉGENDE :

Financement :

S : Entièrement assumé par la subvention de l'Institut.

Ext : Entièrement financé par des revenus de source externe.

M : Financement mixte (revenus de source externe et participation de l'Institut).

Entente de partenariat : Entente de l'Institut avec un ou plusieurs ministères et organismes publics ou privés qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun; ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

Entente de trois ans et plus : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères ou organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet.

Nouveau créneau : Nouvelle enquête réalisée pour la première fois en 2003-2004 et qui aura par la suite un caractère récurrent.

Ad hoc ou sur mesure : Enquête réalisée à la demande d'un ou de plusieurs clients pour répondre à un besoin ponctuel, sans récurrence attendue.

	Financement	Ententes de partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
Santé et société					
Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs (ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille)	Ext				✓
Enquête sur la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque 2 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de quatre ans (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	✓			
Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire 2002 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	✓			
Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire 2004 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois (ESSEA), volet nutrition (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	✓			✓
Enquête internationale sur l'alphabétisme et les compétences des adultes (Statistique Canada)	Ext				✓

10 La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de gestion de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2003-2004 que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

11 En ce qui concerne les enquêtes réalisées à partir de revenus de source externe, le nom du ministère ou de l'organisme client est mentionné entre parenthèses. Les « Partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec » sont le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, le Conseil des arts et des lettres du Québec et l'Institut de la statistique du Québec.

	Financement	Ententes de partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (Statistique Canada)	Ext				✓
Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	✓			
Étude sur le climat organisationnel	S				

Culture et communications

Enquête sur les projections cinématographiques (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et Régie du cinéma)	M	✓			
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet édition) (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet distribution) (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet librairie) (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur la fréquentation des spectacles (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓		✓	
Enquête sur les transactions d'œuvres d'art (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur la fréquentation des institutions muséales (partenariat de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓		✓	
Enquête sur les festivals et les événements culturels (Festivals Montréal)	Ext				✓
Dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture	S				

Économie et secteurs d'activités économiques

Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec	S				
Enquête sur l'apiculture au Québec (Statistique Canada)	S				
Enquête sur les cultures en conserve retenues par contrat	S				
Enquête sur la superficie récoltée, la production et la valeur des légumes en conserve	S				
Enquête sur la pomme de terre (ensemencement 2003)	S				
Enquête sur la pomme de terre (écoulement de la récolte 2002)	S				
Enquête sur la pomme de terre (récolte 2002)	S				
Enquête sur les statistiques avicoles (Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (INCOBEC), Agriculture Canada)	S				

	Financement	Ententes de partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau crâneau	Ad hoc ou sur mesure
Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec (Inspecteur général des institutions financières (IGIF), ministère des Finances du Québec, Commission des valeurs mobilières du Québec, institutions financières)	S				
Enquête sur les sociétés de fiducie, de prêt hypothécaire ou d'épargne-2002 (Inspecteur général des institutions financières (IGIF), ministère des Finances du Québec, Commission des valeurs mobilières du Québec, institutions financières)	S				
Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données réelles)	S				
Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données provisoires)	S				
Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales	S				
Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec, Office du tourisme et des congrès de Québec)	Ext		✓		
Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire	S				
Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise (ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie)	Ext				✓
Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (unité d'Emploi Québec) (CETECH))	Ext		✓		
Répertoire des entreprises engagées en recherche et développement (ministère du Développement économique et régional et de la Recherche)	Ext				✓
Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise	S				
Enquête sur le développement de produits (ministère du Développement économique et régional et de la Recherche)	Ext				✓
Enquête auprès de restaurants à service complet (Secrétariat du Conseil du trésor)	Ext				✓

Travail et rémunération

Enquête auprès des employés québécois des organisations assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi 90) volet employeurs (ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille)	Ext				✓
Enquête auprès des employés québécois des organisations assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi 90) volet employés (ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille)	Ext				✓
Enquête sur l'équité salariale	S				✓
Enquête sur la rémunération globale, 2004	S				
Complément de l'Enquête sur la rémunération globale dans les municipalités de 10 000 habitants et plus en 2001 (ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir)	Ext				✓

Ententes de partenariats et ententes de trois ans et plus¹²

Ententes de partenariat¹³

- Observatoire de la culture et des communications du Québec (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec)
- Santé Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (*Horace*) (Emploi Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère des Régions, ministère des Relations internationales, ministère des Ressources naturelles, Société générale de financement, Tourisme Québec)
- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Commission des normes du travail, Conseil du statut de la femme, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère de l'Environnement, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère des Relations internationales, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, ministère du Revenu du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Transports du Québec, ministère du Travail, Régie de l'assurance maladie du Québec, Régie des rentes du Québec, Société de l'assurance automobile du Québec et Société d'habitation du Québec)
- Évaluation de l'écoefficient des entreprises du secteur manufacturier au Québec (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, ministère de l'Environnement, Agence de l'efficacité énergétique)
- ♦ Observatoire économétrique (ministère des Finances du Québec)

Ententes de trois ans et plus¹⁴

- Registre de la population (Statistique Canada)
- Développement d'un programme de statistiques et d'analyses régionales (ministère des Finances du Québec, de l'Économie et de la Recherche)
- Production de données régionales dans le domaine bioalimentaire (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)
- Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
- ♦ Développement des statistiques sur l'industrie des services financiers au Québec (ministère des Finances du Québec)
- ♦ Collecte, production, intégration et diffusion d'informations statistiques sur le marché hôtelier de la région touristique de Québec (Service de l'Office du tourisme et des congrès de la Ville de Québec)
- Cinq ententes portant sur l'utilisation du modèle intersectoriel du Québec (Société générale de financement, ministère des Ressources naturelles, ministère des Finances du Québec, Hydro-Québec et Tourisme Québec)

12 Le symbole ♦ indique une nouvelle entente de partenariat ou une nouvelle entente de trois ans et plus conclue en 2003-2004.

13 « Entente de partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

14 « Entente de trois et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs autres ministères et organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet.

Liste des publications¹⁵ et autres parutions

ÉCONOMIE ET FINANCES

Conjoncture économique

Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 2003
Comptes économiques du Québec (trimestriel)
L'Écostat (trimestriel)
Impact économique des exportations québécoises, années 1990, 1997, 2001
Investissements privés et publics, Québec et ses régions. Perspectives révisées, 2003
Investissements sous contrôle étranger au Québec et au Canada, édition 2003
Produit intérieur brut par industrie au Québec (mensuel)
Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels
Tableau statistique canadien (parution irrégulière)

Commerce extérieur

Commerce international de marchandises du Québec (trimestriel)

Économie du savoir

S@voir.stat. Bulletin de l'économie du savoir (trimestriel)

Institutions financières et coopératives

L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement (trimestriel)

SOCIÉTÉ

Culture et communications

- ◆ Actes du Colloque international sur les statistiques culturelles, Montréal, du 21 au 23 octobre 2003
- ◆ Statistiques en bref (parution irrégulière)
- ◆ Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2003
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2003
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2003. Annexe statistique
- ◆ Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, 2004

Démographie

Données sociodémographiques en bref (trois fois par année)
La situation démographique au Québec, bilan 2003. Les ménages au tournant du xxi^e siècle

Marché du travail et rémunération

- ◆ Étude de la durée du travail réelle au Québec en 2002. Résultats selon les caractéristiques de l'employé, de l'emploi et du milieu de travail
- Flash-Info Travail et rémunération (trimestriel)
- ◆ Rapport de l'enquête sur la rémunération globale, 2002
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2003
- Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2003
- ◆ La sélection des emplois repères. Nouvelle classification, enjeux et plan d'action

15 Le symbole ◆ indique un nouveau titre ajouté au catalogue des publications de l'Institut en 2003-2004.

Santé

- ◆ *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999, volume 2*
- ◆ *Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque, 2001-2002*
- ◆ *Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2002, et trois fascicules présentant les premiers résultats de trois volets de cette enquête :*
 - ◆ *La cigarette. Évolution de l'usage et autres tendances depuis 1998*
 - ◆ *Alcool et drogues. Portrait de la situation en 2002 et principales comparaisons avec 2000*
 - ◆ *Jeux de hasard et d'argent. Portrait de la situation en 2002*
- ◆ *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*
- ◆ *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Filière bioalimentaire

Agro-Flash (trimestriel)

Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2003

TERRITOIRE

Guide de l'utilisateur. Fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique

Modifications aux municipalités du Québec, 2003

Modifications aux municipalités du Québec (mensuel)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ◆ *Les études d'impact économique. Deux exemples*
- Le Québec chiffres en main, édition 2004*
- Québec handy numbers, 2003 edition*
- Québec cifras en mano, edición de 2003*
- Rapport annuel de gestion, 2002-2003*

Liste des articles parus dans les bulletins

Flash-Info Travail et rémunération

- Évolution de l'emploi et de la rémunération par industrie et par taille d'entreprise en 2002*
- Enquête sur la rémunération globale. Fréquence et coût moyen de certains avantages sociaux offerts aux employés du secteur privé au Québec*
- L'état du marché du travail au Québec et le concept de « qualité de l'emploi »*
- L'importance de la sélection des emplois repères dans la comparaison de rémunération*
- L'emploi au salaire minimum. Différences et similitudes dans trois provinces du Canada*
- Administration municipale. Données inédites de l'Enquête sur la rémunération globale en 2003*
- L'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2003*
- Les régimes complémentaires de retraite*
- Le marché du travail au Québec en 2003*
- La rémunération comparée des emplois de la catégorie « ouvriers ». Administration québécoise et établissements de 200 employés et plus*

Données sociodémographiques en bref

La migration interrégionale. Constats pour 2001-2002
Les ménages au Québec et en Ontario
Professions. Convergence entre les sexes?
La désistance à la violence conjugale
Travailler à temps partiel à défaut de mieux
Évolution de l'accessibilité financière à l'habitation au Canada entre 1981 et 2001
Nouvelles perspectives de la population du Québec, 2001-2051
La composition par âge de la population du Québec d'ici 2051
Croître ou décroître. Le constat régional des perspectives démographiques 2001-2026

S@voir.stat

Les dépenses gouvernementales en recherche, science, technologie et innovation
Nouvelles inscriptions aux programmes de formation préuniversitaire et technique de l'enseignement collégial
Titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire occupant un poste en science et technologie (RHSTC)
Le développement de produits dans les PME du secteur de la fabrication

Commerce international des marchandises au Québec

Commerce entre le Québec et l'Amérique latine
La valeur moyenne exportée par établissement québécois a presque doublé entre 1993 et 2000
Les exportations par voie aérienne
Commerce Asie-Québec

L'Écostat

Éco-efficience des industries manufacturières québécoises. Intensité énergétique en 1998 et en 1999
Profil des régions du Québec. Le marché du travail, selon le Recensement de 2001
La mise en place progressive du SCN 1993 (Système international de comptabilité nationale) dans le SCNC (Système de comptabilité nationale du Canada) et ses effets sur les Comptes économiques du Québec, 1^{re} partie
La mise en place progressive du SCN 1993 (Système international de comptabilité nationale) dans le SCNC (Système de comptabilité nationale du Canada) et ses effets sur les Comptes économiques du Québec, 2^e partie

Statistiques en bref

Écrire ne fait pas vivre
Qui sont les écrivains et les écrivaines du Québec?
Les acquisitions d'œuvres d'art des musées, entreprises et institutions en 2001-2002
Les professions de la culture et des communications au Québec
Les travailleurs du design au Québec

Autres parutions

« Une matrice de comptabilité sociale birégionale pour le modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) », en collaboration avec le ministère des Finances du Québec, consultable sur le site Internet de l'Institut

« France-Québec. Une comparaison de la population des sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas », paru dans la revue *Santé, société et solidarité*, publiée par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité

« Les personnes âgées de demain. Que peut nous dire l'analyse générationnelle? », paru dans la revue *Santé, société et solidarité*, publiée par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité

« Les personnes âgées de demain. Aspects socio-économiques », paru dans la revue *Gérontologie et société* de la Fondation nationale de gérontologie (France)

« Le vieillissement démographique », paru dans la revue *Gérontologie et société* de la Fondation nationale de gérontologie (France)

« Les situations familiales et domestiques. Une approche générationnelle », paru dans la revue *Gérontologie et société* de la Fondation nationale de gérontologie (France)

« The Québec Child and Adolescent Health and Social Survey. Design and methods of a cardiovascular risk factor survey for youth », paru dans la revue *Canadian Journal of Cardiology*.

**Principaux travaux, études et analyses méthodologiques
ou à caractère scientifique¹⁶**

Légende : Financement : S : Assumé par la subvention de l'Institut Ext : Financé par des revenus de source externe		Financement
• Expertise méthodologique dans l' <i>Enquête sur la santé des Inuits de 2004</i> (Institut national de la santé publique du Québec)		Ext
• Expertise méthodologique et soutien dans la production du Plan de surveillance commun en santé publique (ministère de la Santé et des Services sociaux)		Ext
• Expertise en méthodologie d'enquête à l'occasion d'une étude visant à mesurer le taux de non-conformité en matière de retour en emploi après une formation dispensée par le Ministère (ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille)		Ext
• Confection de tables de rendement pour les plantations de pins gris du Québec (ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs)		Ext
• Analyse des données d'une étude sur la qualité des puits d'eau potable dans sept bassins versants du Québec (ministère de l'Environnement)		Ext
• Participation aux travaux du comité scientifique d'examen du calcul de la possibilité forestière (ministère des Ressources naturelles)		Ext
• Expertise en méthodologie d'enquête lors de l' <i>Enquête sur les pratiques culturelles des Québécois</i> (ministère de la Culture et des Communications)		Ext
• Assurance qualité relativement aux travaux de Statistique Canada sur l'échantillon supplémentaire à l' <i>Enquête sur les dépenses des ménages, 2003</i> (ministère des Finances du Québec)		S
• Amélioration du modèle de prévisions démographiques, optimisation de l'infrastructure de production des estimations et des projections démographiques en intégrant de nouveaux concepts géographiques, et maximisation du système de conversion des codes postaux en unité géographique basée sur l'îlot plutôt que sur le secteur de dénombrement		S
• Orientation du projet sur la sélection des emplois repères, et travaux en vue de dresser le portrait de la représentativité d'ensemble du panier actuel d'emplois repères		S
• Développement d'une approche pour la collecte et le traitement des données de rémunération de l'administration municipale dans la comparaison de 2003		S
• Étude de sensibilité afin de mesurer l'impact d'un changement à l' <i>Enquête sur la rémunération globale, 2002</i> (resserrement des critères d'appariement du niveau de spécialiste pour les professionnels)		S

16 Cette liste ne comprend pas les rapports ou les études qui ont fait l'objet de publications ou d'articles dans un bulletin et qui sont mentionnés précédemment.

Légende : Financement : S : Assumé par la subvention de l'Institut Ext : Financé par des revenus de source externe		Financement
• Étude de faisabilité sur la parité de pouvoir d'achat pour les provinces (ministère des Finances du Québec)		Ext
• Expertise-conseil dans la rédaction d'un rapport synthèse portant sur la problématique des conditions de travail du personnel infirmier (ministère de la Santé et des Services sociaux)		Ext
• Expertise-conseil dans le projet des bulletins de santé des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (ministère de la Santé et des Services sociaux)		Ext
• Production des estimations de la population des municipalités et des arrondissements pour le décret gouvernemental de 2004		S
• Estimation de la population des municipalités au 1 ^{er} juillet 1996-2003		S
• Estimation de la population des municipalités régionales de comté, des régions métropolitaines de recensement et des régions administratives du 1 ^{er} juillet 2001 à 2003 par âge et sexe		S
• Production des estimations de la migration interne 1991-2001 (ministère des Transports du Québec)		Ext
• Production, pour Statistique Canada, des estimations de la population des divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement et régions sociosanitaires en 2003		S
• Évaluation du sous-dénombrement du Recensement de 2001		S
• Analyse de la méthode de l'inventaire permanent utilisée dans la comptabilité nationale pour l'évaluation des propriétés résidentielles		S
• Évaluation du questionnaire d'enquête sur les inégalités sociales en matière de santé (Université Laval)		Ext
• Évaluation du questionnaire d'enquête sur la sécurité et la victimisation des personnes (ministère des Transports du Québec)		Ext
• Évaluation du questionnaire d'évaluation de programme de la publication du <i>Québec statistique</i>		S
• Développement d'outils de validation des coordonnées d'entreprises en vue de collaborer à la mise à jour du Registre des entreprises statistiques de Statistique Canada		S

Activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut¹⁷

Participations de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, etc., à des activités ou à des projets d'importance

- Quatre présentations du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) : a) étudiants inscrits à l'un des cours offerts par le Département de démographie, Université de Montréal, Montréal (novembre 2003); b) membres d'une délégation russe, Montréal (novembre 2003); c) agents de recherche de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Montréal (janvier 2004); d) directeur et chargé de documentation du Centre Quételet, unité du Centre national de la recherche scientifique de France, Montréal (février 2004)
- Trois présentations au 71^e Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), à Rimouski (mai 2003)
- Deux présentations à la Conférence des utilisateurs des données statistiques de la santé, à Ottawa (septembre 2003)
- Conférence au Colloque « Du choc à l'action. La Communauté métropolitaine de Québec à l'aube du xxi^e siècle », tenu conjointement par la Commission de la capitale nationale, l'École nationale d'administration publique, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et la Ville de Québec, à Québec (octobre 2003)
- Présentation au Congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec, à Trois-Rivières (juin 2003)
- Présentation à Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada (septembre 2003)
- Conférence sur la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), Québec, Université Laval, Salon de l'information géographique gouvernementale (juin 2003)
- Présentation sur la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), Congrès Géodiffusion 2003, Québec (décembre 2003)
- Présentation des méthodes d'enquête et de comparaison de la rémunération globale à l'Institut, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec (février 2004)
- Présentation de l'approche, de la méthodologie et de certains résultats de l'*Enquête sur la rémunération dans le secteur municipal* (2001), lors du 35^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, La Malbaie (mai 2003)
- Présentation du rapport intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* aux représentantes régionales du Conseil du statut de la femme, Québec (mars 2004)
- Dîner-conférence sur les nouvelles perspectives démographiques de l'Institut, pour les démographes du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (mars 2004)
- Participation au comité de direction de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, Paris et Montréal (septembre et décembre 2003)
- La version électronique du *Québec statistique* : deuxième publication de référence grand public, catégorie cédérom, au 9^e Gala des MIMs d'Or, Montréal (avril 2003)
- Le site Internet de l'Institut : mention d'honneur du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour sa participation à la campagne publicitaire *Hommage au civisme 2003* (mai 2003)
- Présentation de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, catégorie « Services gouvernementaux en ligne », concours des OCTAS 2004 (mars 2004)

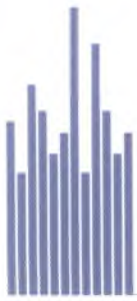
17 D'autres activités visant à donner de la visibilité ou de la notoriété à l'Institut sont présentées à la page 39 du présent rapport.

Organisation par l'Institut d'activités (séminaire, colloque, symposium ou autre) à l'intention de la clientèle externe

- Colloque de l'Institut aux Journées annuelles de santé publique 2003, Montréal (décembre 2003)
- Deux présentations de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec au Groupe d'intérêt Oracle, à des ministères et organismes, à des entreprises privées, ainsi qu'au Conseil des responsables informatiques du secteur public, Québec (octobre et décembre 2003)
- Atelier de formation sur l'*Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, en collaboration avec Statistique Canada, à l'intention des professionnels de la recherche du réseau de santé publique et du ministère de la Santé et des Services sociaux, Montréal et Québec (juin 2003)
- Présentation sur les statistiques régionales devant des représentants d'Emploi Québec, du CETECH, du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, du Bureau de la Capitale Nationale, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, du ministère des Finances du Québec et du ministère du Développement économique et régional, Québec (décembre 2003)
- Lancement officiel par le ministre responsable de l'Institut de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Québec (et Montréal en visioconférence) (novembre 2003)

En préparation :

- Participation aux comités organisateur et scientifique du Colloque de l'Institut aux Journées annuelles de santé publique 2004, Montréal (novembre-décembre 2004)
- Présidence du comité organisateur du Colloque francophone sur les sondages 2005, Québec (mai 2005)



ANNEXE B

- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.

3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.
10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement est payée à même les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.
12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.



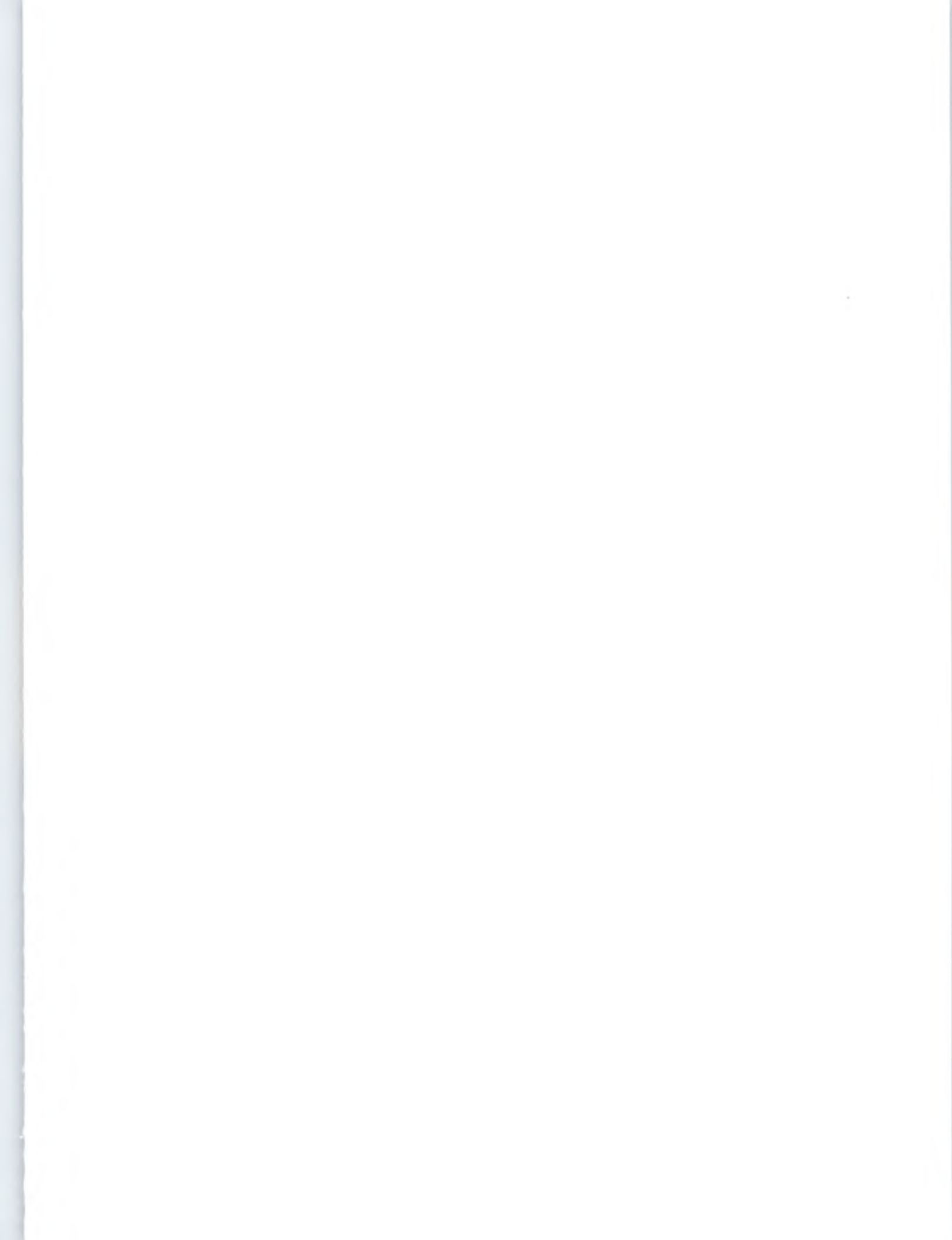
ANNEXE C

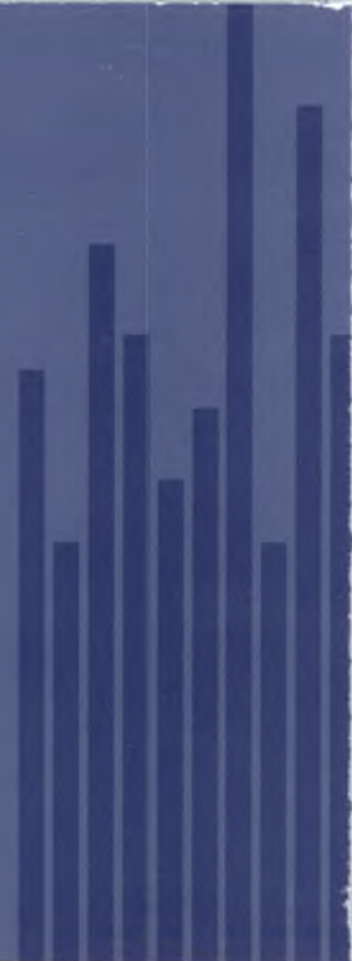
- **Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies**

**Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par
la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies¹⁸**

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

18 Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.





*Institut
de la statistique*

Québec

